GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

IQRAA

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE M DE PARIS

Ph © Guillaume Sauloup

faire la PAIX

129

5 au 12 novembre 2026

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Le Billet du Recteur

"FAIRE LA PAIX"



13 NOVEMBRE 2015, ONZE ANS APRÈS



COLLOQUE DU CENTENAIRE : LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX AU RENDEZ-VOUS

بسم الله الرحمن الرحيم

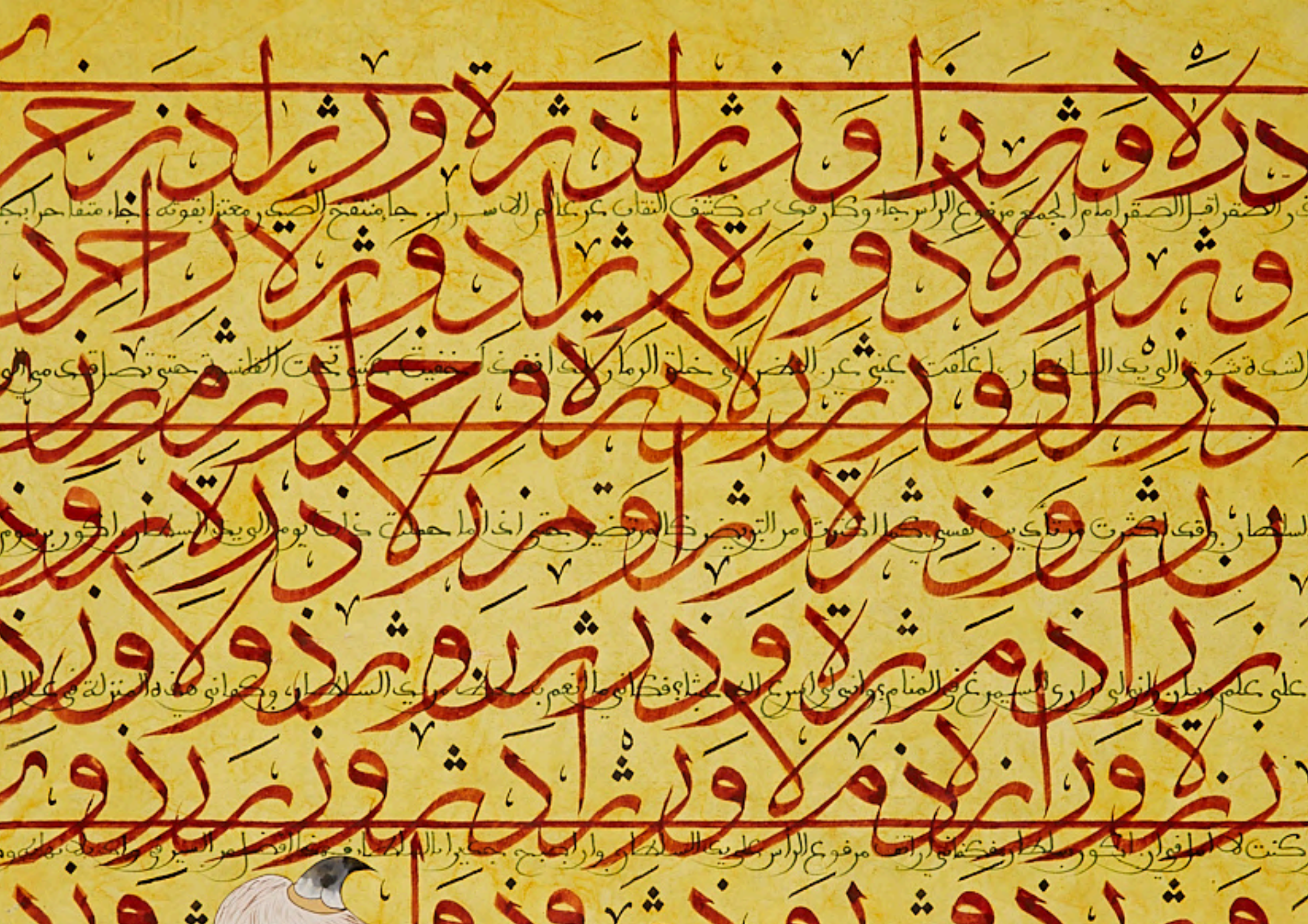
IQRA' اقرأ

129



Ph © Guillaume Sauloup


Ph © Rany Rougbah



sommaire

p. 10

Le billet du Recteur

FAIRE LA PAIX
PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 13

Contribution

13 NOVEMBRE 2015, ONZE ANS APRÈS
PAR RACHID AZIZI

p. 16

Laïcité

LAÏCITÉ ET ALTÉRITÉ : QUAND L'ÉTHIQUE DE LA TOLÉRANCE DIALOGUE AVEC L'IDÉAL DE L'INSAN EL-KÂMIL
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 18

Contribution

LA CITÉ VERTUEUSE D'AL-FÂRÂBÎ : QUAND LA PAIX DEVIENT UN PROJET DE SOCIÉTÉ
PAR AMINE BENROCHD

p. 21

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 5 AU 12 NOVEMBRE 2026

p. 25

Tribune

DE LA GUERRE JUSTE À LA PAIX JUSTE
CE QUE L'ISLAM PEUT APPORTER À UNE ÉTHIQUE CONTEMPORAINE DE LA GUERRE ET DE LA PAIX
PAR PR. SADEK BELOUCIF ET LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ



Ph © Guillaume Saulloup





Ph © Harutan Studio



p. 28

Parole du minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI :
LE DEVOIR DU MUSULMAN ENVERS LA SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE IL VIT (11)
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 30

Récits célestes

PAIX SUR IBRAHIM
PAR CHEIKH ABDELKADER BELABDLI

p. 32

Le saviez-vous ?

LE RESCRIT D''OMAR : QUAND LA JUSTICE DES SAGES FONDE LA PROTECTION DE L'ALTÉRITÉ
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 33

Regard fraternel

"ES-SALÂM ALAYKOUM" : UNE SIMPLE SALUTATION POUR LES MUSULMANS ?
PAR NASSERA BENAMRA

p. 35

Découvrons-là

LA JEUNESSE MUSULMANE SUR LE SENTIER DE LA PAIX
PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 39

Le Coran m'a appris

HERMÉNEUTIQUE DE L'INCURVATION PACIFIQUE : L'EXÉGÈSE COMPARÉE DU VERSET D'EL-ANFÂL (8:61)
PAR CHEIKH KHALED LARBI



p. 41

Lumière sur

PARDONNER, EST-CE RENONCER À LA JUSTICE ?
PAR HANANE SAÏDI

p. 43

Résonances abrahamiques

APRÈS LA SAINT BARTHÉLEMY,
COMMENT CATHOLIQUES ET PROTESTANTS ONT FAIT LA PAIX
PAR RAPHAËL GEORGY

p. 46

Portrait

ABDUL GHAFFAR KHAN ?
L'HOMME QUI DÉSARMA L'IGNORANCE
PAR AHMED MOUSSA

p. 48

Notre mosquée

LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX AU RENDEZ-VOUS
PAR NASSERA BENAMRA

p. 50

Sabil al-Iman

LA DIALECTIQUE DU SILM ET DU SALĀM,
DE LA PACIFICATION DE L'ÂME
À L'ONTOLOGIE DE LA CONCORDE
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 53

Invocation

"Ô TOI, AL-SALĀM, SOURCE INFINIE"

p. 54

Le Hadith de la semaine

LA CONSTRUCTION DE LA PAIX :
DE LA PROPAGATION DE LA SALUTATION
À LA PRÉSERVATION DES VIES
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 56

Mizan El-Qadhaya

SALUER EN PREMIER UN NON-MUSULMAN :
ENTRE DIRECTIVE PROPHÉTIQUE
ET VIVRE-ENSEMBLE
PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 58

Hadiths apocryphes

"ILS ONT REÇU LA SÉCURITÉ ET LA FOI"
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 61

Penser

RÉFLEXIONS SUR LA PAIX ET LA MISÉRICORDE
PAR AHMED MOUSSA

p. 64

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

VOUS N'AUREZ PAS MA HAINE
ANTOINE LEIRIS

p. 65

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 66

Le citation de la semaine

"FOU QUI SONGE À SES QUERELLES"
LOUIS ARAGON

p. 67

Événements à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Ph © Guillaume Sauloup



Le billet du Recteur

n° 127

Faire la **paix**

Le 11 novembre 1918, à onze heures, le feu a enfin cessé sur tout le front. Après quatre années d'enfer, les cloches de France se sont mises à sonner. Des hommes qui s'étaient fait face dans la boue sont sortis des tranchées où la mort rodait. La guerre s'arrêtait et les armes se taisaient. Restait maintenant à faire la paix.

Car l'armistice n'est pas encore la paix. On peut faire taire les armes et garder la guerre dans son cœur. Le siècle qui a suivi l'a montré cruellement. Vingt ans plus tard, l'Europe s'embrasait de nouveau.

Cette semaine nous ramène aussi à une date plus proche. Ce vendredi 13 novembre, il y aura onze ans que des terroristes ont semé la mort à Paris et à Saint-Denis, aux terrasses des cafés, au Bataclan, aux abords du Stade de France.

Plus de cent trente personnes y ont perdu la vie. Leurs assassins ont osé se réclamer de l'islam. Ils en ont trahi la lettre et l'esprit.

Face à la guerre comme face à la terreur, que dit le Coran ? Il dit ceci : « Et s'ils inclinent à la paix, incline vers elle toi aussi, et place ta confiance en Dieu » (Al-Anfâl, 8:61). Ce verset a été révélé dans un temps de conflit. Il ne parle pas d'amis, mais d'adversaires. Si celui qui hier encore vous combattait tend la main, il faut la saisir. Et le verset ajoute aussitôt : « place ta confiance en Dieu ». Faire la paix demande du courage. Il faut accepter le risque de la confiance et renoncer au confort de la méfiance.

La paix entre les nations commence pourtant bien plus près de nous. Le Prophète, que la paix et le salut soient sur lui, l'a enseigné : « Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous n'aurez pas la foi, et vous n'aurez pas la foi tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres. Voulez-vous que je vous indique une chose qui, si vous la faites, vous fera vous aimer ? Répandez le salut de paix entre vous. »

> **La paix du monde commence au seuil de chaque porte.**

Le salut de paix, *as-salâmu 'alaykum*, est le premier mot qu'échangent les musulmans. Il signifie « que la paix soit sur vous ». Le Prophète en fait un chemin vers l'amour, et l'amour un chemin vers la foi. Il recommandait d'ailleurs de saluer celui que l'on connaît comme celui que l'on ne connaît pas.

La paix du monde commence ainsi au seuil de chaque porte, dans le regard et le mot que l'on adresse à l'autre. Elle se bâtit quand on salue le gardien de l'immeuble, la caissière, le voisin que l'on croise chaque matin sans le voir. Quand on refuse la rumeur, l'insulte, la moquerie qui blesse. Quand on fait le premier pas vers celui avec qui l'on est fâché.

Le 16 novembre sera la Journée internationale de la tolérance. Tolérer est un premier pas, mais il ne suffit pas. La paix véritable va plus loin : elle re-connaît en l'autre un frère en humanité, avec qui l'on construit un avenir commun.

En ce mois de novembre, où la France se souvient de ses morts et de ses blessures, je forme un vœu simple : que chacun devienne, à sa mesure, un bâtisseur de paix. Que nos salutations ne soient pas des formules, mais des promesses.

As-salâmu 'alaykum : que la paix soit sur vous, sur nous tous, et sur ce pays que nous aimons.

À Paris, le 10 novembre 2026

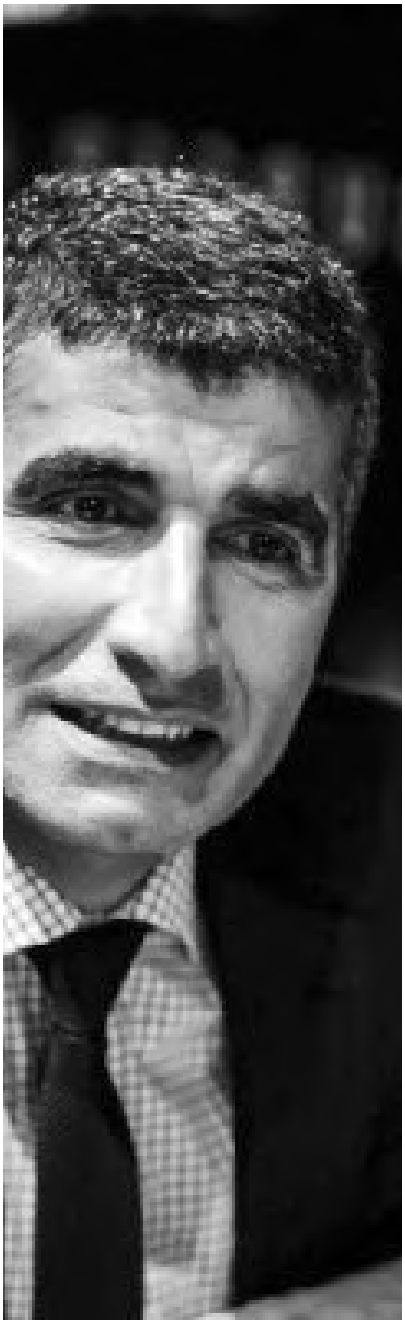
PAR **CHEMS-EDDINE HAFIZ**
Recteur de la Grande Mosquée de Paris





Ph © Frederic Legrand - COMEO

13 novembre 2015, onze ans après



Le vendredi 13 novembre 2015, Paris vivait une soirée comme tant d'autres. Au Stade de France, des milliers de spectateurs assistaient à la rencontre de football entre la France et l'Allemagne. Dans les quartiers de l'est parisien, les terrasses accueillaient leurs habitués, tandis qu'au Bataclan près de 1 500 personnes étaient venues écouter un concert. Quelques heures plus tard, les rues étaient envahies par les véhicules de secours. Des hommes armés, appartenant à des commandos de l'organisation terroriste Daech, venaient de commettre des massacres d'une violence que les Français associaient davantage aux images de pays en guerre qu'à leur propre quotidien. Le bilan officiel, actualisé au fil des années, s'établit à 132 morts et plusieurs centaines de blessés. Onze ans ont passé depuis cette nuit qui a profondément bouleversé le pays. Pourtant, ses conséquences se mesurent encore à ce qui a changé dans notre manière de vivre et dans les relations entre les citoyens.

PAR **RACHID AZIZI**

Les terroristes avaient choisi de frapper des lieux où chacun pouvait se reconnaître. Ils ont tiré sur des personnes attablées, puis sur un public venu assister à un spectacle, avec cette volonté de tuer au hasard pour faire peur à tous. La violence du 13 novembre tenait aussi à cette brutalité exercée contre des hommes et des femmes qui poursuivaient simplement leur soirée. Ce qui semblait jusque-là relever de circonstances exceptionnelles est devenu une menace à laquelle chacun pouvait se sentir exposé. Dans les semaines suivantes, les Français ont continué à sortir, mais certains ont commencé à regarder autrement les lieux très fréquentés. Le sentiment de sécurité qui accompagnait naturellement ces moments de détente avait été profondément atteint.

> « le sentiment de sécurité avait été profondément atteint

Depuis, les contrôles à l'entrée des salles de spectacle se sont imposés dans les habitudes. Les sacs sont ouverts avant d'accéder à un concert et la présence de militaires dans les gares appartient désormais au paysage. Ces mesures existaient pour certaines bien avant 2015, mais les attentats ont considérablement renforcé leur visibilité. Les comportements individuels ont également évolué. Une enquête publiée en novembre 2025 par la Fondation Jean-Jaurès, réalisée avec l'Ifop, indique que 24 % des Français interrogés déclarent avoir modifié leurs habitu-

des quotidiennes à la suite des attentats. Une autre enquête, menée par BVA en mars 2016, relevait alors une proportion de 9 %. Les méthodes de ces deux études étant différentes, leur comparaison appelle une certaine prudence. Elles témoignent néanmoins de la place que conserve cet événement dans la manière dont une partie de la population appréhende les sorties et les déplacements. Pour certains, rejoindre un rassemblement important suppose aujourd'hui une attention qu'ils n'avaient guère auparavant. Cette précaution s'est progressivement installée dans leur vie sans nécessairement les conduire à renoncer à leurs activités.

Les pouvoirs publics ont également dû revoir leur organisation face à une menace dont les attentats avaient révélé l'ampleur. L'état d'urgence, instauré dès le lendemain des attaques, a été prolongé pendant près de deux ans. La loi du 30 octobre 2017 a ensuite intégré au droit commun certains dispositifs de prévention, notamment les périmètres de protection autour des lieux exposés et les mesures individuelles de contrôle administratif. Pour les forces de sécurité, la perspective d'attaques simultanées contre plusieurs sites a conduit à renforcer les capacités d'intervention et la coordination des services. Ces évolutions ont aussi posé la question de la durée des mesures exceptionnelles et de leur place dans une démocratie. Lorsque des restrictions sont destinées à protéger la population, leur nécessité doit pouvoir être régulièrement appréciée au regard de la menace. Cette exigence accompagne désormais l'action des pouvoirs publics, qui doivent garantir la sécurité des citoyens tout en veillant à préserver les libertés dont ils ont la responsabilité.

Pour les victimes et leurs proches, le temps écoulé depuis les attentats raconte une histoire bien différente. Les blessures physiques ont parfois nécessité de longues années de soins, tandis que certaines personnes continuent de vivre avec les conséquences psychologiques des attaques. Une étude de Santé publique France, fondée sur le suivi de personnes exposées aux attentats entre 2016 et 2020, a mis en évidence la persistance de troubles psychotraumatiques plusieurs années après les faits. Des souvenirs peuvent surgir au détour d'un bruit, d'une image ou d'une situation rappelant ce qui s'est passé. Le Fonds de garantie des victimes du terrorisme indiquait, en novembre 2025, avoir pris en charge 3 033 victimes directes et indirectes du 13 novembre, parmi lesquelles 1 528 personnes présentant des blessures psychiques. Ces données donnent une idée de l'étendue des souffrances qui se poursuivent bien après la disparition des traces matérielles des attentats. Pour les familles endeuillées, les années passent aussi avec cette absence qui accompagne les moments importants de leur existence. Le procès des attentats, achevé en juin 2022, a permis à beaucoup de faire entendre leur histoire devant la justice. Les témoignages ont révélé l'ampleur des bouleversements vécus par ceux dont la vie avait basculé en quelques instants.

> **une autre conséquence du 13 novembre se retrouve dans le regard porté sur une partie de nos concitoyens**

Une autre conséquence du 13 novembre se retrouve dans le regard porté sur une partie de nos concitoyens. Les crimes commis au nom d'une interprétation fanatique de l'islam ont contribué à renforcer des préjugés déjà présents dans la société française. Des personnes identifiées comme musulmanes ont parfois éprouvé le sentiment d'être associées, malgré elles, à une violence qu'elles condamnaient. Après les attentats, il leur est arrivé de devoir réaffirmer cette condamnation, comme si leur appartenance religieuse supposée appelait une justification particulière. Ce regard a pu peser sur des relations jusqu'alors ordinaires, entre collègues ou dans le voisinage. La méfiance se manifeste parfois à travers une question insistante, une réserve inhabituelle ou cette impression de devoir donner des gages de son attachement au pays auquel on appartient. Pour les personnes concernées, le plus difficile tient souvent à cette incertitude sur la manière dont elles sont perçues, indépendamment de leur comportement réel.

L'ampleur de ces réactions doit cependant être appréciée avec précision. En 2015, la Commission nationale consultative des droits de l'homme recensait 429 actes et menaces antimusulmans, contre 133 l'année précédente. La majorité des faits avait été enregistrée au premier trimestre, dans le prolongement des attentats de janvier, tandis que ceux de novembre intervenaient dans un climat déjà marqué par cette tension. La même commission observait parallèlement une progression de son indice général de tolérance. Ces résultats montrent combien les réactions de la société française ont été diverses. La lutte contre le terrorisme a suscité une mobilisation largement partagée, tandis que certains de nos compatriotes subissaient une hostilité en raison de leur religion réelle ou supposée. La prévention de la radicalisation violente demeure naturellement indispensable et doit s'appuyer sur des comportements ou des faits susceptibles de révéler un danger. Lorsqu'une appartenance religieuse devient en elle-même un motif de suspicion, le soupçon s'étend à des personnes étrangères aux agissements recherchés. Il introduit alors une distance entre des citoyens qui partagent pourtant la même vie nationale. Cette conséquence des attentats mérite une attention particulière, car elle peut prolonger, dans les relations quotidiennes, les divisions que les terroristes cherchaient à provoquer.

Au fil des années, la nécessité de conserver la mémoire du 13 novembre a pris une importance croissante. Le jardin mémoriel inauguré le 13 novembre 2025, place Saint-Gervais à Paris, offre désormais aux familles et aux passants un lieu de recueillement au cœur de la capitale.



Ph © Benoit Tessier / Reuters

Les blocs de granit qui le composent rappellent les différents sites frappés par les terroristes. Le projet de Musée-mémorial du terrorisme répond à une ambition plus large. Son implantation est prévue dans une partie de l'ancienne caserne Lourcine, dans le 13e arrondissement de Paris, avec une ouverture envisagée à l'horizon 2032. Le concours international de maîtrise d'œuvre, lancé en septembre 2026, constitue une nouvelle étape dans sa réalisation. Ce futur établissement permettra de retracer l'histoire du terrorisme contemporain et de donner toute leur place aux témoignages des victimes. Il offrira aux nouvelles générations les moyens de comprendre ce qui s'est produit et les conséquences que cette violence a eues sur la société. Un jeune né après 2015 découvrira cette période à travers les récits de ceux qui l'ont vécue. La qualité de cette transmission sera essentielle pour lui permettre de saisir la gravité des événements, mais aussi les raisons pour lesquelles leur souvenir continue d'occuper une place aussi importante dans notre histoire.

> la capacité de notre société à surmonter une épreuve

Onze ans après les massacres, les lieux frappés ont retrouvé leur activité. Le Bataclan accueille de nouveau des concerts et les établissements des quartiers touchés ont repris leur place dans la vie parisienne. Pour ceux qui fréquentent aujourd'hui ces lieux, leur histoire demeure présente, parfois simplement à travers une plaque commémorative ou le souvenir d'un nom. Cette continuité de la vie quotidienne dit quelque chose de la capacité de notre société à surmonter une épreuve dont les conséquences restent pourtant douloureuses pour tant de familles. Elle rappelle aussi que la violence terroriste peut atteindre durablement un pays sans parvenir à déterminer entièrement son avenir.

Le 13 novembre 2015 nous a contraints à regarder autrement la sécurité de nos espaces publics. Onze ans plus tard, il nous appartient aussi de veiller à ce que les précautions devenues nécessaires préservent cette liberté de vivre qui donnait tout leur sens aux lieux frappés. Le contrôle d'un sac à l'entrée d'une salle répond à une exigence de protection. Le regard porté sur la personne qui attend à nos côtés engage, lui, notre manière de considérer nos concitoyens. La mémoire du 13 novembre mérite de nous accompagner dans cette distinction. Car le plus bel hommage que nous puissions rendre à ceux qui ont perdu la vie reste aussi de permettre aux générations qui viennent de grandir dans un pays où l'on peut continuer à se retrouver, à partager une soirée et à faire confiance à ceux avec lesquels nous vivons.



Laïcité et altérité :
quand l'éthique de la tolérance dialogue avec l'idéal de l'Insan el-Kâmil

Au carrefour de la philosophie politique républicaine et de la métaphysique spirituelle, la question de la laïcité et de la cohabitation des consciences ne se réduit point à un agencement juridique neutre ou à une simple tolérance passive.

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

A l'heure où nos mémoires collectives demeurent hantées par les tragédies et les violences aveugles, à l'instar du traumatisme indélébile des attentats du 13 novembre, la pensée d'élite se doit de croiser le fer avec le nihilisme sectaire. Loin d'être une négation du fait religieux, la laïcité française se révèle dans son essence philosophique authentique comme un espace commun de sanctuarisation de la paix civile, trouvant de surcroît de surprenants échos normatifs dans l'éthique islamique de la miséricorde (Rahma) et de la perfection humaine (El-Insan el-Kâmil).

Dans l'ordre constitutionnel français, la laïcité repose sur un triptyque juridique fondateur : la liberté de conscience, l'égalité de tous devant la loi indépendamment de leurs croyances, et la neutralité axiologique de l'État. L'article 1er de la loi de 1905 énonce de manière péremptoire : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules

restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Cette disposition n'est pas une exclusion du religieux hors de la cité, mais la garantie pacifiée que nul ne pourra imposer son dogme à autrui par la contrainte. Elle fait écho à un principe fondamental du droit international humanitaire : la neutralité de l'espace public comme condition absolue de survie de la diversité.

Cette sanctuarisation de l'espace civique trouve d'ailleurs une préfiguration historique majeure dans la tradition prophétique avec la Constitution de Médine (El-Sahifa), rédigée par le Prophète en 622. Ce pacte constitutionnel conclu entre les différentes tribus de la cité, musulmanes, juives et païennes, consacrait une citoyenneté plurielle fondée sur la solidarité politique et l'immunité mutuelle, stipulant que les signataires formaient une seule communauté distincte des autres hommes, tout en préservant l'autonomie religieuse de chaque clan (« Aux Juifs leur religion et aux musulmans leur religion »). Sur le plan scripturaire, le Coran érige lui-même la diversité humaine non pas en motif de belligérance, mais en dessein ontologique de la Sagesse divine : « Et si ton Seigneur l'avait voulu, Il aurait fait des gens une seule communauté. Or, ils ne cessent d'être en désaccord (excepté ceux à qui ton Seigneur a fait miséricorde). Et c'est pour cela qu'Il les a créés » (Sourate Hûd, 11:118-119). En neutralisant les prétentions hégémoniques des dogmatismes, la laïcité républicaine protège précisément cet espace où la liberté de conscience peut s'exercer à l'abri de la violence sectaire.

Cependant, le droit et les institutions, aussi rigoureux soient-ils, demeurent impuissants s'ils ne s'accompagnent d'une révolution morale intérieure. C'est ici que la philosophie politique dialogue fructueusement avec la gnose soufie, notamment à travers le concept cardinal de l'Insān el-Kâmil (l'Homme parfait), magistralement théorisé par le maître andalou Ibn 'Arabī et systématisé par El-Jîlî. L'homme parachevé dans sa spiritualité est celui qui cesse d'instrumentaliser le divin pour légitimer sa propre haine, il devient le réceptacle vivant des Noms de la Miséricorde (El-Rahmān) et de la Paix (El-Salām). Dans ses Foutoūhāt Mekkiyya, Ibn 'Arabī formule cette célèbre profession de foi universaliste : « Mon cœur est devenu capable d'accueillir toutes les formes : il est pâture pour les gazelles et couvent pour les moines, temple pour les idoles et Ka'ba du pèlerin, tables de la Torah et pages du Coran. Je crois en la religion de l'Amour... »

Face à la déshumanisation radicale portée par le terrorisme, qui viole de surcroît l'éthique coranique selon laquelle « quiconque tue un être humain... c'est comme s'il avait tué l'humanité entière » (Sourate El-Ma'ida, 5:32), la réponse de la tradition d'élite réside dans l'incarnation d'une tolérance active (Tasāmouh). Interrogé sur l'œuvre la plus méritoire, le Prophète enseignait d'ailleurs dans un hadith rapporté par El-Boukhari : « Nourrir les gens et passer le Salam à qui tu connais et à qui tu ne connais pas. »

En définitive, la convergence mémorielle de novembre, unissant le souvenir des guerres, la mémoire douloureuse des attentats et la Journée internationale de la tolérance, nous somme de refonder un humanisme de la responsabilité. La laïcité offre l'armature juridique de ce vivre-ensemble apaisé, tandis que la sagesse spirituelle fournit l'impulsion morale pour purifier la mémoire des passions destructrices. En substituant à la logique mimétique de la vengeance une éthique de la transcendance et du respect absolu de l'altérité, l'intelligence croyante et citoyenne démontre que la République et l'esprit de concorde partagent un même combat : arracher l'homme à la barbarie pour le restituer à sa haute dignité originelle.

Que la concorde éclaire et guide nos destins,
Loin des nuits de la haine et de ses vains chemins.
Dans la paix retrouvée de nos lois et de l'âme,
Brille pour l'avenir la plus belle des flammes.



La cité vertueuse d'Al-Fârâbî

quand la paix devient un projet de société



Comment des êtres humains, différents par nature, peuvent-ils vivre ensemble de manière juste et durable ? Au Xe siècle, le philosophe Al-Fârâbî répond à cette question par une idée simple et exigeante : la paix n'est pas seulement l'absence de conflit. Elle est le fruit d'une coopération ordonnée, orientée vers un bien commun. Dans *Les Opinions des habitants de la cité vertueuse*, il dessine une société où les différences ne s'annulent pas, mais collaborent. Une réflexion qui, des siècles plus tard, continue d'éclairer ce que signifie vraiment faire société.

PAR **AMINE BENROCHD**

UN PHILOSOPHE FACE À LA QUESTION DU VIVRE-ENSEMBLE

Abû Nasr Al-Fârâbî (vers 870-950), souvent appelé le « Second Maître » après Aristote, a vécu entre Bagdad, Alep et Damas, dans un monde déjà marqué par les tensions politiques et les échanges intellectuels. Homme de science autant que de réflexion, il s'est intéressé à la logique, à la métaphysique, à la musique et à la politique. C'est dans sa pensée de la cité qu'il a formulé l'une de ses contributions les plus durables.

Pour Al-Fârâbî, l'être humain ne peut atteindre sa perfection isolément. Il a besoin des autres, non seulement pour survivre, mais pour s'élever. La société n'est donc pas un mal nécessaire : elle est le lieu où se construit le bonheur véritable, ce qu'il nomme *saʿāda*. Cette conviction change radicalement la manière de penser la politique. Le but d'une cité n'est pas d'accumuler la puissance, la richesse ou les plaisirs. Il est de permettre à ses habitants de devenir meilleurs.

Cette idée rejoint, à sa manière, une invitation présente dans le Coran : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous connaissiez les uns les autres » (sourate Al-Hujurât, 49:13).

La diversité n'y apparaît pas comme un obstacle, mais comme le cadre d'une connaissance mutuelle.

LA CITÉ COMME UN CORPS

L'une des images les plus frappantes d'Al-Fârâbî est celle du corps. La cité vertueuse fonctionne comme un organisme sain : chaque organe a sa fonction, et tous contribuent à la santé de l'ensemble. Le dirigeant y occupe la place du cœur. Il n'est pas celui qui domine par la force, mais celui qui oriente, coordonne et veille à ce que chaque partie puisse remplir son rôle.

Cette analogie refuse l'idée d'une société uniformisée. Les différences de talents, de caractères et de compétences ne sont pas des obstacles : elles sont la condition même de la coopération. La paix ne naît pas de l'effacement des singularités, mais de leur organisation harmonieuse. Chacun contribue selon ce qu'il est, et trouve sa dignité dans cette contribution.

Al-Fârâbî insiste sur les qualités du dirigeant : intelligence, justice, capacité à se faire comprendre, amour de la vérité, détachement des biens matériels. Idéalement, il unit la sagesse du philosophe et la capacité prophétique à parler au plus grand nombre. Sa cité reste néanmoins hiérarchisée : elle repose sur l'idée qu'une élite intellectuelle et morale doit guider l'ensemble vers le vrai bonheur. Même lorsqu'un tel dirigeant n'existe pas, la cité peut encore tendre vers la vertu si elle reste orientée par des principes justes.

CE QUI MENACE LA PAIX

Al-Fârâbî ne se contente pas de décrire l'idéal. Il examine aussi les cités qui s'en éloignent. Les cités « ignorantes » confondent le bonheur avec la richesse, la domination ou le plaisir. Les cités « vicieuses » connaissent le bien, mais le rejettent délibérément. Les cités « égarées » se trompent sur la nature du bonheur et suivent de fausses opinions.

Ces distinctions rappellent que la paix est fragile lorsqu'elle repose sur de mauvaises conceptions du bien. Une société peut être ordonnée et pourtant injuste. Elle peut être prospère et pourtant vide de sens. La véritable paix suppose un accord sur ce qui mérite d'être recherché ensemble.

LA PAIX COMME HORIZON PARTAGÉ

L'originalité d'Al-Fârâbî réside peut-être moins dans l'idéal qu'il propose que dans le moyen qu'il imagine pour le rendre accessible. Le dirigeant de la cité vertueuse ne se contente pas de connaître le vrai. Il doit aussi être capable de le traduire en images, en symboles et en récits que l'ensemble des citoyens puisse comprendre et habiter. La faculté imaginative joue ici un rôle central : elle permet de rendre sensibles des vérités que tout le monde ne peut saisir par la seule raison.

Autrement dit, la paix ne repose pas seulement sur des lois ou sur des institutions. Elle dépend aussi d'un horizon de sens partagé. Une société peut disposer de règles justes et pourtant se défaire si ses membres n'ont plus en commun aucune représentation de ce qui vaut la peine d'être vécu ensemble. Al-Fârâbî met ainsi en lumière une dimension souvent négligée : la paix est aussi une affaire de langage, de symboles et de récits capables de relier des êtres différents autour d'une même orientation.

UNE EXIGENCE DE COEXISTENCE

La tradition prophétique apporte à cette réflexion une dimension concrète. Le Prophète Muhammad ﷺ enseigne que « le croyant qui fréquente les gens et supporte leur nuisance est meilleur que le croyant qui ne fréquente pas les gens et ne supporte pas leur nuisance » (rapporté par Muslim et Bukhari).

La vie en société, avec ses frottements et ses exigences, fait partie de l'épreuve et de l'élévation du croyant. Elle n'est pas un obstacle à la foi : elle en est l'un des terrains.

UN ÉCHO CONTEMPORAIN

La réflexion d'Al-Fârâbî ne saurait être transposée telle quelle dans le cadre des sociétés modernes. Sa cité reste fondée sur une hiérarchie intellectuelle et sur une conception précise du bonheur vrai. Pourtant, sa méthode — chercher les conditions d'une coopération juste entre des êtres différents et affirmer la nécessité d'un horizon de sens partagé — continue d'inspirer.

C'est dans cet esprit que la Grande Mosquée de Paris, à l'occasion de son centenaire, organise un colloque interreligieux réunissant juifs, chrétiens, musulmans et bouddhistes. Quatre soirées, de novembre à décembre 2026, y interrogent ce qui rend le dialogue possible, ce qui le nourrit au quotidien et ce qui peut en assurer l'avenir. Ces rencontres ne prétendent pas appliquer le modèle d'Al-Fârâbî. Elles en retrouvent, par d'autres voies, l'exigence d'une coexistence qui ne se limite pas à la juxtaposition des différences.

CONCLUSION

La cité vertueuse n'est pas un rêve hors du temps. Elle est une exigence adressée à chaque époque : celle de ne pas confondre l'ordre avec la justice, ni la coexistence avec l'indifférence. Al-Fârâbî nous laisse une question simple et difficile. Nous savons construire des villes, des États et des institutions. Savons-nous encore construire des sociétés où les êtres humains, dans leur diversité, collaborent vraiment à un bien commun — et partagent suffisamment de sens pour y croire ensemble ?

La réponse ne se trouve ni dans les traités seuls, ni dans les déclarations. Elle se construit, jour après jour, dans la manière dont nous choisissons de vivre ensemble.





Ph © Guillaume Sauloup

Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

DU 5 AU 12 NOVEMBRE 2026

10 nov.

LANCEMENT DU COLLOQUE INTERRELIGIEUX DU CENTENAIRE

Le public est venu en nombre pour assister à la première soirée du colloque interreligieux que la Grande Mosquée de Paris organise à l'occasion de son centenaire.
Notre panel composé de personnalités issues de différentes traditions, pasteur Pierre Kempf, frère Emmanuel Pisani, Katia Kôren Robel de l'Union bouddhiste de France, Michel Rostagnat, président de la Fraternité d'Abraham, et notre imam Cheikh Khaled Larbi ont échangé sur les voies de dialogue à partir des sources scripturaires.













Ph © Guillaume Saulloup



11 nov.

A L'ARC DE TRIOMPHE, LE RECTEUR COMMÉMORE LE 11 NOVEMBRE

Le recteur Chems-eddine Hafiz a assisté à la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, présidée par Emmanuel Macron : « En ce 11 novembre, la France se souvient. Parmi ses morts, des dizaines de milliers de soldats musulmans. La Grande Mosquée de Paris, centenaire cette année, est née de cet hommage. Honorons leur mémoire en préservant la paix qu'ils nous ont léguée ».



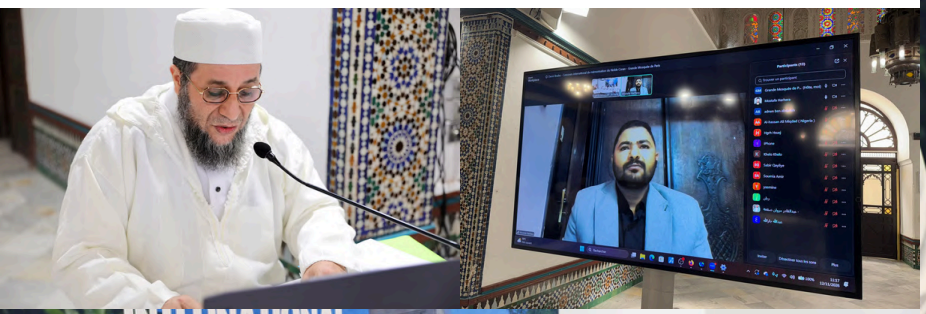
Ph © Le Parisien / Olivier Corsan / Reuters

12 nov.

DÉBUT DES DEMI-FINALES DE NOTRE CONCOURS INTERNATIONAL DE MÉMORISATION DU NOBLE CORAN

À la Grande Mosquée de Paris, le recteur Chems-eddine Hafiz a invité des responsables d'abattoirs de plusieurs pays européens, notamment d'Espagne, d'Italie, de Pologne et de Roumanie, aux côtés des représentants de notre département de certification Halal.
Alors que notre certification poursuit son développement à l'échelle du continent, cette réunion a été l'occasion de rappeler une exigence commune : assurer une certification respectueuse à la fois des législations en vigueur et des prescriptions religieuses, en matière d'abattage rituel, dans le seul intérêt des consommateurs musulmans.
Le recteur a notamment souligné les enjeux de l'application du cahier des charges de notre certification Halal, dont une nouvelle version entrera en vigueur en janvier prochain.









Ph © Guillaume Sauloup



12 nov.

11 NOVEMBRE : NOS IMAMS HONORENT LA MÉMOIRE DES SOLDATS MUSULMANS

Jeudi matin, à la Kouba de la nécropole nationale de Fleury-devant-Douaumont, lieu mémoriel de Verdun, les imams de la Grande Mosquée de Paris ont participé à une cérémonie organisée par l'Aumônerie musulmane aux armées et son aumônier en chef, Nadir Mehidi, commémorant le 108e anniversaire de l'Armistice de 1918.

Un hommage solennel en l'honneur des soldats musulmans tombés pour la France durant la Première Guerre mondiale, dont l'engagement a donné naissance à la Mosquée de Paris il y a 100 ans.

Leur histoire, faite de courage et de sacrifice, appartient à l'histoire nationale. Notre devoir est de la transmettre.




Ph © Guillaume Sauloup

tribune

De la guerre juste à la paix juste

CE QUE L'ISLAM PEUT APPORTER À UNE ÉTHIQUE CONTEMPORAINE DE LA GUERRE ET DE LA PAIX


Ph © Zeferli

La commémoration du 11 novembre 1918 est devenue un manifeste contre toutes les guerres. Elles nous semblent insensées, d'un autre temps, mais sont pourtant toujours là. Certaines seraient-elles inévitables ?

PAR PROFESSEUR **SADEK BELOUCIF**
ET LE RECTEUR **CHEMS-EDDINE HAFIZ**

Pensée par saint Augustin, systématisée par saint Thomas d'Aquin, la doctrine de la « guerre juste » exige une autorité légitime, une cause juste et une intention droite : réparer une injustice et rétablir la paix. Une guerre purement défensive, après une agression manifeste, en serait l'exemple type. Mais comment s'assurer que l'agression n'a pas été provoquée ? Comment garantir que la diplomatie et la politique ont épuisé toutes leurs ressources avant de se résoudre au conflit ? Dans l'encyclique *Fratelli tutti*[1], le pape François a pris ses distances avec ce concept : « Nous ne pouvons donc plus penser à la guerre comme une solution, du fait que les risques seront probablement toujours plus grands que l'utilité hypothétique qu'on lui attribue. Face à cette réalité, il est très difficile de défendre aujourd'hui les critères rationnels, mûris en d'autres temps, pour parler d'une possible "guerre juste". Jamais plus la guerre ! »[2]

Le pape Léon XIV va plus loin. Dans *Magnifica humanitas*, il appelle à réaffirmer « le dépassement de la théorie de la "guerre juste" », sans préjudice du droit à la légitime défense « entendue au sens le plus strict »[3]. Au regard des moyens de destruction contemporains, la guerre ne peut plus guère passer pour une solution rationnelle, et les justifications humanitaires, défensives ou préventives servent souvent à élargir le recours à la force. Comment rendre la guerre de moins en moins nécessaire ? Et si elle devient inévitable, comment empêcher qu'elle ne détruise les principes mêmes au nom desquels on combat ?

Le recours à la force exige mesure et responsabilité : ne pas céder à l'orgueil, ne pas retirer à l'adversaire son humanité en faisant de lui l'incarnation du mal, ne pas glisser vers la vengeance. Car la vengeance ne sera jamais la justice, et la légitime défense n'est pas une licence illimitée. . La plus ancienne règle de proportion, la loi du talion « œil pour œil, dent pour dent », ne commande pas la riposte, mais en fixe le plafond. Le Coran reprend cette exigence de mesure et l'élève. Au combattant, il prescrit : « Combattez dans le sentier de Dieu ceux qui vous combattent, mais ne transgressez pas : Dieu n'aime pas les transgresseurs »[4]. A la partie lésée, il rappelle : « S'il vous faut punir, que la peine infligée n'excède pas celle subie. Mais si vous patientez, cela vaut mieux », et promet ailleurs à celui qui pardonne et se réconcilie, sa récompense auprès de Dieu[5]. Le calife Abou Bakr interdisait à ses troupes de tuer femmes, enfants et vieillards ou d'abattre les arbres fruitiers[6]. L'émir Abdelkader traitait ses prisonniers avec une humanité saluée jusque dans le

[1] *L'encyclique rappelle en note que « même saint Augustin, qui a forgé le concept de "guerre juste" que nous ne soutenons plus aujourd'hui, a affirmé que "mettre un terme à la guerre par la parole, en poursuivant et en obtenant la paix par la paix et non par la guerre glorifie davantage que de la donner aux hommes par l'épée" » (Lettre 229).*

[2] *Fratelli tutti, n° 258.*

[3] *Léon XIV, Magnifica humanitas, 2026, n° 192.*

[4] *Coran 2, 190.*

[5] *Coran 16, 126 (d'après J. Berque, Albin Michel, 1995) ; 42, 40.*

[6] *Mâlik, al-Muwatta', livre du Jihad.*

camp adverse. La Mishna et le Coran le disent presque dans les mêmes termes : tuer un seul être humain, c'est tuer l'humanité entière ; en sauver un, c'est la sauver tout entière[7]. Ces limites sont essentielles pour éviter la montée aux extrêmes, quand la guerre fait sortir le mauvais génie de sa boîte et nourrit la spirale des rancœurs.

Pour Camus, la violence peut être nécessaire, comme dans la résistance à l'oppresseur ; elle n'en devient pas légitime pour autant, encore moins juste. Elle est, à ses yeux, à la fois inévitable et injustifiable. Dans *Les Justes*, Kaliayev renonce à lancer sa bombe sur la calèche du grand-duc parce que des enfants s'y trouvent. La question n'est pas de choisir entre violence et non-violence, mais de tenir les limites de la violence. Kaliayev « s'empêche », selon le mot que Camus prête à son père dans *Le Premier Homme*. C'est ce qui le sépare de celui pour qui, la fin justifiant les moyens, aucune limite morale ne tient. C'est cette limite, et non la seule logique de la riposte, qui préserve du fanatisme. Camus rejoint ici une intuition de la tradition musulmane : la limite n'affaiblit pas la justice, elle l'empêche de devenir vengeance.

Les Européens ont cru la guerre reléguée hors de leur sol, oubliant vite que Srebrenica, génocide reconnu par la justice internationale, se trouve en Europe, et que l'Ukraine a été envahie en 2022. Comme si l'horreur nous était devenue inintelligible. Les conflictualités « hybrides » se multiplient : la Geneva Academy recense aujourd'hui plus de cent conflits armés dans le monde[8], et les violations répétées du droit international humanitaire fragilisent l'État de droit lui-même.

La paix n'est pas le simple arrêt des tirs. Une guerre ne peut se dire juste si elle prépare la suivante. Comment pensons-nous la réconciliation ? Que faisons-nous pour que les enfants qui ont grandi sous les bombes ne deviennent pas les combattants de demain ? « Si tu veux la paix, travaille pour la justice », disait Paul VI[9] ; le psalmiste chantait déjà : « Justice et paix s'embrassent ». Léon XIV le rappelle : il n'y a de paix durable que dans la justice, la charité, le dialogue et la compréhension, et la guerre naît toujours d'une paix injuste ou inachevée. À la guerre juste doit se substituer le gouvernement juste, guidé par les vertus cardinales – prudence, tempérance, force et justice – que la tradition musulmane, de Miskawayh à al-Ghazali, nomme *hikma, 'iffa, shajâ'a et 'adl*.

Le monde devenu village global multiplie les interactions humaines, et avec elles la convoitise, la soif de pouvoir et la cupidité. Mais le bien reste possible, et la véritable guerre juste est celle que chacun mène contre ses propres démons. La tradition musulmane, qui n'autorise la défense armée que dans le respect de ses limites, place très haut ce combat contre soi, cet effort pour se rendre meilleur. Le mot *jihâd* a été malheureusement dévoyé jusqu'à devenir synonyme du fanatisme le plus féroce, alors que le Prophète enseignait : « Le combattant est celui qui lutte contre son âme »[10]. La justice d'une guerre ne dépend pas seulement de son but proclamé, mais aussi de la transformation intérieure de celui qui combat. Le droit a suivi un chemin voisin : la Charte des Nations unies proscrit le recours à la force, hors la légitime défense et les mesures décidées par le Conseil de sécurité[11].

Le véritable *jihâd* pourrait ainsi se comprendre, dans sa dimension spirituelle la plus exigeante, comme cette lutte permanente contre ce qui, en nous, rend la paix impossible. Car la paix, disait Spinoza, n'est pas l'absence de guerre, mais une vertu. Elle est la victoire de la limite sur la vengeance, de la justice sur la force, de la vérité sur la propagande, de la dignité sur la déshumanisation et, finalement, de la fraternité sur la peur.

Substituer à la guerre juste la paix juste, c'est consacrer une convergence étonnante entre traditions philosophiques et religieuses. Augustin accepte la guerre qui restaure la paix, et Thomas d'Aquin veut encadrer moralement la force. Averroès subordonne la guerre à la vertu politique. Le Coran associe le droit de combattre à l'interdiction de transgresser. Camus admet que la violence puisse être inévitable, mais refuse qu'elle devienne illimitée. Le droit international s'efforce de contenir le recours à la force. Tous se rejoignent, non dans une théorie qui rendrait la guerre bonne, mais dans une exigence commune : empêcher que l'homme, lorsqu'il prétend défendre le bien, n'en perde définitivement le sens.

C'est ce que Léon XIV nous rappelle par son attention à la dignité et à la justice. L'islam y fait écho : As-Salâm, la Paix, est l'un des noms de Dieu, et le salut que les croyants échangent chaque jour en porte la promesse. Formidable levier pour tous, ceux qui croient au Ciel comme ceux qui n'y croient pas. ■

[7] *Mishna, Sanhédrin 4, 5 ; Coran 5, 32.*

[8] *Geneva Academy, portail War WATCH ; Le Temps, 22 septembre 2026.*

[9] *Message à l'occasion de la Ve Journée mondiale de la paix (1er janvier 1972).*

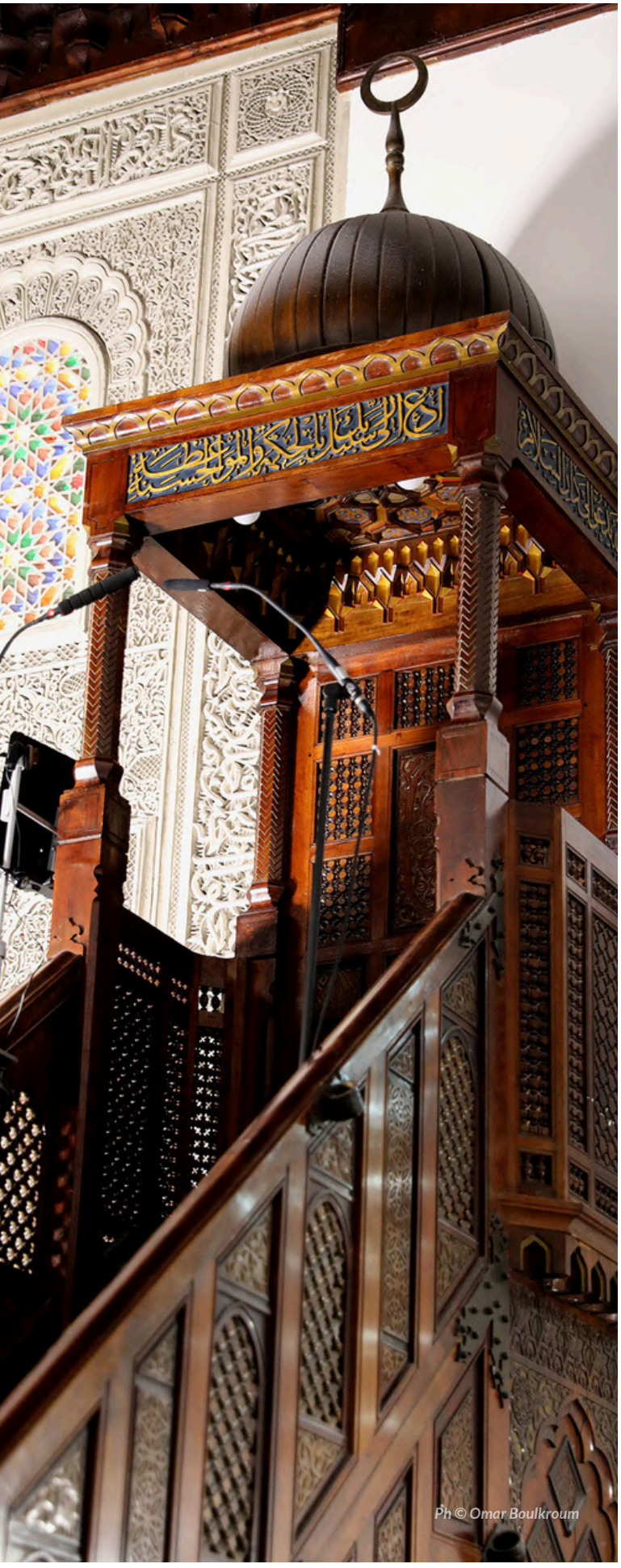
[10] *Hadith rapporté par al-Tirmidhî (Sunan, Fadâ'il al-jihâd).*

[11] *Charte des Nations unies, art. 2 § 4, 42 et 51.*



Ph © Anatolii Stepanov / AFP


Ph © Guillaume Sauloup
LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRI
FLAMME DE LA NATION



LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI 6 NOV. 2026

Le devoir du musulman envers la société dans laquelle il vit (11)

« Être musulman implique d'être un citoyen responsable dans la société où l'on vit. Notre religion universelle nous accompagne partout : elle nous enseigne l'ordre, la loyauté, la vérité et le respect des engagements. Lorsqu'un musulman s'installe dans un autre pays, l'exemple du Prophète ﷺ le guide vers une conduite exemplaire. »

PAR **CHEIKH YOUNES LARBI**

Louange à Allah ﷻ. Nous demandons Son aide et Son pardon. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, et que Mohamed ﷺ est Son serviteur et Son Messager.

Serviteurs d'Allah, être musulman implique d'être un citoyen responsable dans la société où l'on vit. Notre religion universelle nous accompagne partout : elle nous enseigne l'ordre, la loyauté, la vérité et le respect des engagements. Lorsqu'un musulman s'installe dans un autre pays, l'exemple du Prophète ﷺ le guide vers une conduite exemplaire. En temps de paix, ses relations avec les non-musulmans reposent sur la bonté et la justice.

Allah ﷻ dit: « Allah ne vous interdit pas d'être bons et justes envers ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Allah aime ceux qui sont justes. » (El-Moumtahana, 8).

Cette bonté et cette justice sont des commandements, non de simples moyens de gagner des sympathies ou de



faire connaître l'islam. Elles expriment notre fidélité à Allah ﷻ et des droits dus à chacun, sans distinction de croyance ni attente d'un quelconque retour. Le Coran prévoit aussi une part de la zakat pour les personnes « dont les cœurs sont à gagner », afin de favoriser le rapprochement et les liens mutuels. Nous ne devons ni détourner ces enseignements de leur sens clair, ni oublier que l'équité envers les personnes pacifiques est au cœur de l'islam.

Chers frères et sœurs, entrer légalement dans un pays, y séjourner ou en posséder la nationalité engage à respecter un pacte de sécurité. L'islam interdit de trahir cet engagement. Le Prophète ﷺ a averti : « Celui qui tue une personne liée par un pacte ne sentira pas le parfum du Paradis. » (El-Boukhari). Il a également dit : « Celui qui opprime une personne liée par un pacte, porte atteinte à ses droits, lui impose une charge au-delà de ses forces ou lui prend quelque chose sans son consentement, je serai son adversaire le Jour de la Résurrection. » (Abou Daoud). Et : « Chaque traître portera, le Jour de la Résurrection, un étendard grâce auquel il sera reconnu. » (El-Boukhari et Mouslim).

La vie, l'honneur, les biens et les droits d'autrui doivent donc être respectés. Être citoyen, c'est remplir ses devoirs, contribuer à l'intérêt général et prévenir ce qui nuit à la société. Cela n'exige pas de renoncer à sa foi : c'est au contraire manifester, par l'honnêteté et le travail bien fait, les valeurs de l'islam.

Le prophète Youssef (Joseph), sur lui la paix, en donne l'exemple. Il demanda au roi d'Égypte : « Confie-moi les réserves du pays, car je suis un gardien digne de confiance et compétent. » (Youssef, 55). Son savoir, sa probité et son expérience servirent à gérer les ressources et à préparer les années de famine, au bénéfice de tous, quelles que soient leurs croyances. Le musulman doit, lui aussi, mettre ses compétences au service de la société et témoigner de ses valeurs par ses actes.

A Médine, le Prophète ﷺ établit un accord de coopération entre musulmans et autres habitants, pour le bien commun, la défense du pays et la paix. Construire une société juste et utile fait partie des objectifs de notre religion. Souvenons-nous de cette annonce prophétique : « Ce message atteindra assurément tous les lieux qu'atteignent la nuit et le jour… » Contribuons à son accomplissement : que notre présence apporte du bien, de la générosité et une contribution constructive, et que notre comportement honore le message que nous portons.

Je demande pardon à Allah ﷻ pour moi et pour vous. Demandez-Lui pardon.

DEUXIÈME PRÊCHE

Louange à Allah ﷻ. Que la paix et la bénédiction soient sur notre maître Mohamed ﷺ, sa famille et ses compagnons.

Serviteurs d'Allah, nos esprits et nos enfants sont des dépôts précieux. Dans les sociétés occidentales, il faut concilier une participation utile à la vie commune avec la préservation de notre foi, de notre identité et de nos valeurs. Le Coran enseigne la juste mesure: « Ainsi, Nous avons fait de vous une communauté du juste milieu, afin que vous soyez témoins auprès des gens et que le Messager soit témoin auprès de vous. » (El-Baqara, 143). Cette modération refuse aussi bien l'isolement qui prive de connaissance et d'influence que l'assimilation qui efface la foi. Gardons la prière, le jeûne, la pudeur et le discernement entre le licite et l'illicite, tout en participant au bien commun. Le Prophète ﷺ a dit : « Le croyant se lie aux autres et les autres se lient à lui. Il n'y a pas de bien en celui qui ne crée pas de liens et avec qui aucun lien ne peut se créer. » (Ahmad et d'autres). Une intégration positive passe par les relations humaines, l'entraide et la participation à la construction de la société.

L'éducation des enfants est une responsabilité majeure. Face aux changements sociaux et culturels et aux débats en France sur la religion, l'identité, la liberté et les valeurs, les inquiétudes des familles sont compréhensibles. La solution n'est ni l'isolement ni la fuite des responsabilités : transmettons aux enfants confiance en leur religion, fierté de leur identité, respect d'autrui, fidélité aux engagements, respect des lois et sens du service collectif. Allah ﷻ dit : « Ô vous qui croyez ! Préservez-vous, ainsi que vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les hommes et les pierres. » (Et-Tahrim, 6).

Tout en nous souciant de l'avenir de nos enfants dans un pays de fraternité, de libertés et de justice, n'oublions pas les habitants de Ghaza, du Soudan et des autres pays frappés par la guerre, les conflits, la famine et les déplacements. Leur souffrance, leur peur et le manque du nécessaire nous rappellent que la compassion, la solidarité et le soutien aux opprimés appartiennent à notre foi et à notre humanité.

Ô Allah, protège nos enfants, fortifie leur foi, leurs valeurs et leur discernement, accorde-leur une bonne éducation, de bonnes fréquentations, un savoir utile et un avenir bénéfique. Aide-nous à respecter nos engagements, les droits d'autrui et nos devoirs de citoyens, tout en restant fidèles à notre religion. Protège la France et ses habitants, accorde-leur paix, justice, sécurité et respect mutuel. Secours les habitants de Ghaza, du Soudan et tous les opprimés : nourris les affamés, abrite les déplacés, guéris les blessés, soulage les éprouvés et accorde-leur la délivrance.

Serviteurs d'Allah, Allah ordonne la justice, la bienfaisance et l'assistance aux proches, Il interdit la turpitude, le mal et la transgression. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. Souvenez-vous d'Allah ﷻ et remerciez-Le pour Ses bienfaits. Gloire à ton Seigneur, Seigneur de la puissance, au-dessus de ce qu'ils décrivent ! Paix sur les messagers ! Louange à Allah, Seigneur des mondes. Accomplissez la prière.

Paix sur Ibrahim


Ph © franckreporter

Ils entrèrent chez lui sans avoir annoncé leur venue. Leurs visages lui étaient inconnus, et jamais auparavant il n'avait reçu ces visiteurs. Le Coran ne mentionne ni leurs noms ni leur provenance. Il introduit simplement leur récit par une parole qui fut la première échangée entre eux et le maître des lieux : « Lorsqu'ils entrèrent chez lui et dirent : "Paix !", il répondit : "Paix ! Vous êtes des gens qui me sont inconnus." » (Sourate Edh-Dhariyat, verset 25).

PAR **CHEIKH ABDELKADER BELABDLI**

Ainsi s'ouvre l'une des scènes les plus éloquentes du Coran consacrées à la paix : des étrangers se présentent, une salutation est prononcée, et la réponse précède toute interrogation sur leur identité. Or, le maître de maison n'était autre qu'Ibrahim (que la paix soit sur lui), l'Ami intime du Tout Miséricordieux, en qui Dieu avait réuni la sincérité de la foi et la générosité de l'hospitalité. A travers le récit de sa rencontre avec ces mystérieux visiteurs, Dieu nous offre un enseignement profond sur les multiples dimensions de la paix : depuis la salutation qui inaugure la rencontre jusqu'à la sérénité qui dissipe la crainte et apaise les cœurs.

La salutation de paix échangée entre les visiteurs et Ibrahim (que la paix soit sur lui) n'était pas une simple formule de politesse prononcée au début de leur entretien. Le Coran décrit cette rencontre avec une remarquable précision dans le choix des termes : « Ils dirent : "Paix !" Il répondit : "Paix !" » Puis le récit se poursuit par ces mots : « Vous êtes des gens qui me sont inconnus. »

Autrement dit, Ibrahim ne connaissait pas ces visiteurs. Pourtant, le fait qu'ils lui étaient étrangers ne l'empêcha nullement de les accueillir avec générosité, pas plus qu'il ne fut amené à se détourner d'eux ou à leur réserver un mauvais accueil. La paix fut ainsi la première marque d'hospitalité qu'il leur témoigna, alors même qu'il ignorait encore leur véritable identité et les raisons de leur venue.

Le récit coranique se poursuit en quelques mots, d'une remarquable concision. Nous voyons alors Ibrahim (que la paix soit sur lui) quitter discrètement ses invités pour se rendre auprès des siens, sans les accabler de questions ni attendre qu'ils lui adressent la moindre demande : « Puis il se rendit discrètement auprès des siens et revint avec un veau gras. Il le leur présenta et dit : "Ne mangez-vous donc pas ?" » (Sourate Adh-Dhariyat, versets 26-27).

Le terme coranique ﴿فَرَاغَ﴾, qui évoque le fait de se retirer discrètement, suggère un mouvement paisible, accompli avec naturel, sans ostentation ni formalité. Comme si l'hospitalité était chez Ibrahim une disposition profondément ancrée dans son caractère, bien avant d'être un

acte exigeant une préparation particulière. Ibrahim ne se contenta d'ailleurs pas d'apporter de la nourriture à ses hôtes : il prit soin de la disposer devant eux, puis les invita à se servir avec douceur et délicatesse. Ainsi, la paix ne demeura pas une simple parole prononcée du bout des lèvres. Elle trouva son prolongement dans un geste de générosité et dans l'hospitalité d'une demeure dont les portes s'ouvrirent à des visiteurs dont on ne connaissait encore ni les noms ni les intentions.

Cependant, le récit prend alors une tournure inattendue. Au moment où Ibrahim s'attend à voir ses invités tendre la main vers le repas qui leur est offert, un événement imprévu vient troubler la sérénité de la rencontre.

Les visiteurs ne mangent pas et ne touchent pas aux mets qui leur sont présentés. Dès lors, l'atmosphère change : à la convivialité succède la méfiance, et l'accueil chaleureux fait place à l'inquiétude. Le Coran décrit cet instant en ces termes : « Il éprouva alors une certaine crainte à leur égard. » (Sourate Adh-Dhariyat, verset 28).

La sourate Houd apporte un éclairage plus explicite sur l'origine de cette crainte : « Lorsqu'il vit que leurs mains ne se tendaient pas vers le repas, il fut pris de méfiance à leur égard et ressentit une certaine crainte. » (Sourate Houd, verset 70). En effet, selon les usages et les traditions de l'hospitalité de l'époque, le refus d'un invité de partager le repas offert par son hôte pouvait éveiller des soupçons quant à ses véritables intentions. La crainte éprouvée par Ibrahim (que la paix soit sur lui) ne contredisait nullement la bienveillance et la générosité dont il avait fait preuve en accueillant ses visiteurs. Car la paix n'exclut pas la prudence naturellement inhérente à la condition humaine. Elle n'impose pas davantage d'accorder une confiance aveugle à tout inconnu avant d'avoir pu discerner sa véritable identité et ses intentions.

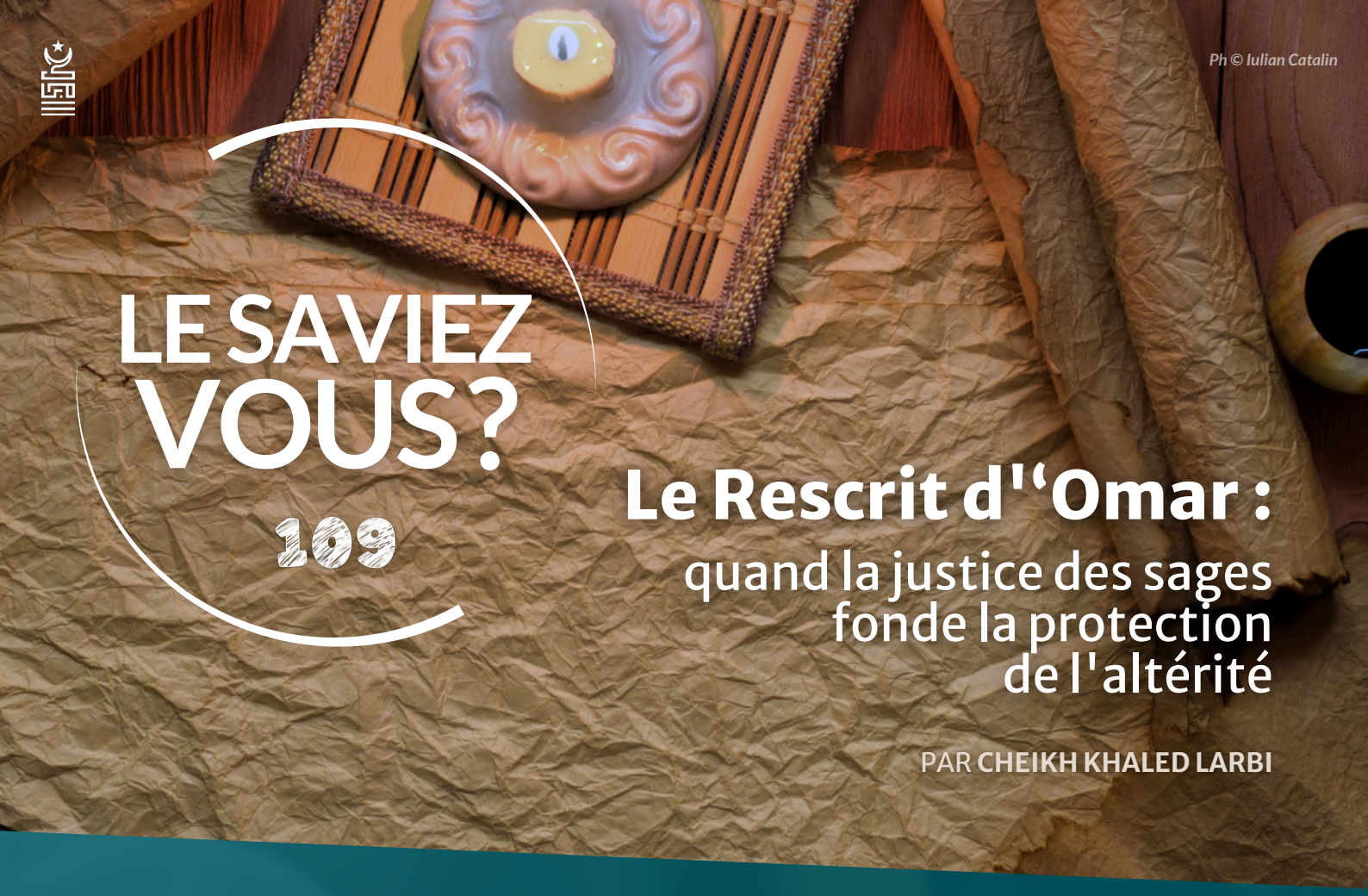
C'est à cet instant précis qu'une seconde parole vient changer le cours de la rencontre : « Ils dirent : "N'aie pas peur." » (Sourate Adh-Dhariyat, verset 28). Les visiteurs avaient ouvert leur entretien par une salutation de paix. Lorsqu'ils perçurent la crainte qui s'était emparée d'Ibrahim, ils s'adressèrent à lui avec des paroles destinées à le rassurer et à dissiper son inquiétude. Il apparut alors que ces mystérieux visiteurs n'étaient pas de simples êtres humains, mais des anges envoyés par Dieu, porteurs d'une heureuse nouvelle qu'Ibrahim attendait depuis longtemps : « Et ils lui annoncèrent la naissance d'un garçon doué de savoir. » (Sourate Adh-Dhariyat, verset 28). La sourate Houd précise également les paroles par lesquelles ils le rassurèrent quant à l'objet de leur mission : « N'aie pas peur. Nous avons été envoyés au peuple de Loth. » (Sourate Houd, verset 70). Ainsi, à mesure que se révèle la véritable identité des visiteurs, la crainte se dissipe et laisse place à la sérénité. Cette demeure, où étaient entrés des inconnus dont Ibrahim ignorait tout, devient alors le théâtre d'une heureuse annonce et d'une manifestation de la miséricorde divine.

L'un des enseignements les plus subtils de ce récit réside sans doute dans le fait que la paix ne se réduit pas à une simple formule de salutation, aussi noble et importante soit-elle. Elle se manifeste également dans la manière dont on traite autrui après l'avoir salué, ainsi que dans le souci de dissiper les craintes et les soupçons qui peuvent troubler les cœurs. Ibrahim (que la paix soit sur lui) répondit à la salutation de ses visiteurs, les accueillit avec générosité et leur présenta de la nourriture. Puis, lorsque la crainte s'empara de lui, ce furent ses hôtes qui, à leur tour, lui adressèrent des paroles rassurantes. Aucune de ces attitudes ne saurait être considérée isolément. Toutes s'inscrivent dans la continuité d'une même rencontre, qui débuta par la sécurité et la bienveillance exprimées à travers une parole de paix, se poursuivit par la générosité manifestée dans les actes, et s'acheva par la révélation de la véritable identité des visiteurs et la dissipation de toute crainte. Il ne s'agit nullement ici de nier la légitimité de la prudence, mais de rappeler un principe essentiel : la crainte ne doit jamais devenir un prétexte à l'injustice, pas plus que la bienveillance et l'hospitalité ne doivent conduire à une confiance aveugle face à ce qui peut légitimement éveiller la méfiance.

Dans un monde où les raisons de se méfier les uns des autres se multiplient, où les différences de langues, de nationalités et de croyances deviennent parfois des obstacles à la rencontre et à la connaissance mutuelle, le récit des visiteurs d'Ibrahim (que la paix soit sur lui) conserve toute sa portée humaine et universelle. Ce récit ne propose ni une solution toute faite pour mettre fin aux conflits, ni une conception de la paix qui reposerait sur le déni des réalités ou l'abandon de toute prudence légitime. Il nous offre plutôt l'image d'une rencontre humaine qui s'ouvre par une salutation empreinte de paix et un accueil généreux, avant que la crainte ne se dissipe grâce à des explications sincères et à des paroles rassurantes. Combien les relations humaines ont-elles aujourd'hui besoin de retrouver ce sens profond de la paix ! Car il ne suffit pas de proclamer de grands principes ou de brandir des étendards au nom de la paix : encore faut-il que les actes viennent donner corps aux paroles et en attester la sincérité. Il importe surtout que chaque être humain puisse se sentir respecté dans sa dignité, assuré que ses inquiétudes seront entendues et que ses craintes, loin d'être méprisées ou tournées en dérision, seront accueillies avec compréhension et considération.

Ces visiteurs entrèrent chez Ibrahim (que la paix soit sur lui) en parfaits inconnus. Pourtant, le récit de leur venue dépassa les murs de cette demeure pour être immortalisé dans le Coran, où il demeure un signe divin dont les versets sont récités à travers les générations. Entre leur première parole, « Paix ! », et celle par laquelle ils dissipèrent son inquiétude, « N'aie pas peur », se déroula une brève rencontre où se conjuguèrent la salutation, l'hospitalité et la sérénité retrouvée. Mais l'enseignement le plus profond que nous laisse cette scène réside sans doute dans le fait que la paix, d'abord exprimée par les lèvres, ne s'est pas limitée aux paroles. Elle s'est manifestée dans la générosité de l'accueil réservé à des étrangers, avant de trouver son plein accomplissement dans la dissipation de la crainte.

Car le plus précieux bienfait de la paix n'est pas simplement d'entendre des paroles rassurantes, mais de trouver, dans les actes et dans la clarté des paroles, les raisons véritables de leur accorder foi, jusqu'à ce que le cœur s'apaise et retrouve pleinement sa sérénité.



Ph © Iulian Catalin

LE SAVIEZ VOUS?

109

Le Rescrit d'‘Omar : quand la justice des sages fonde la protection de l'altérité

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

Quand les armes se taisent et que le fer s'endort, la justice des sages trace un nouveau sort. Au cœur de la cité où le sacré s'élève, la parole d'un homme offre enfin une trêve...

À LA 16E ANNÉE DE L'HÉGIRE...

En l'an 637 de l'ère chrétienne (16 de l'Hégire), alors que les forces musulmanes faisaient leur entrée dans la cité d'Aelia (Jérusalem), le calife ‘Omar ibn El-Khattāb refusa de traiter la ville en conquérant victorieux. Il conclut avec le patriarche orthodoxe Sophrone une charte d'une portée juridique inédite pour l'époque : El-'Ahda El-'Oumariya (Le Rescrit d'Omar).

UN DOCUMENT FONDAMENTAL

Dans la tradition de la philosophie du droit musulman (Ouṣoul el-Fiqh), ce document fondateur ne constitue pas un simple acte d'opportunisme politique, mais la matrice normative du concept d'Amān (sauvegarde conventionnelle). En garantissant l'inviolabilité absolue des personnes, des biens, des églises et des symboles religieux, le calife posait les bases d'un statut d'autonomie confessionnelle qui préfigurait, avec des siècles d'avance, les principes fondamentaux de la protection des populations civiles en temps de transition de souveraineté.

PRÉMICES DU DROIT HUMANITAIRE

Les historiens des religions et les spécialistes du droit comparé reconnaissent aujourd'hui dans ce rescrit les prémices du droit international humanitaire moderne. Bien avant la codification des Conventions de La Haye (1899, 1907) et de Genève (1949) sur la protection des biens culturels et civils en période de conflit armé, la Pax Islamica médiévale gravait dans le marbre l'interdiction stricte de profaner, de confisquer ou de démolir les édifices du culte d'une communauté vaincue.

UN PACTE GÉNÉRATIONNEL

La transmission textuelle de cet accord, conservée notamment dans la *Chronique* d'El-Tabari ainsi que dans les annales des chroniqueurs syro-palestiniens, révèle une structure contractuelle (‘Ahd) rigoureusement élaborée. Témoin de cette grandeur d'âme, lors de sa visite à l'Église du Saint-Sépulcre, ‘Omar ibn el-Khattāb refusa d'y accomplir sa prière rituelle, de peur que les générations futures de musulmans ne prétextent son geste pour transformer le sanctuaire chrétien en mosquée. Par ce refus prophétique, il sanctuarisait le droit à l'altérité et le respect fondamental de la liberté de conscience. En inscrivant la protection juridique au-dessus de la domination militaire, le Rescrit d'Aelia rappelle ainsi que la véritable puissance réside dans l'autolimitation du souverain et le respect du pacte juré.

“Es-salâm alaykoum” : une simple salutation pour les musulmans ?



Chez les musulmans, la salutation la plus répandue est « Es-salam alay-koum », qui signifie « Que la paix soit sur vous ». Mais derrière ces quelques mots se cache un sens bien plus profond. Es-Salâm est aussi l'un des 99 beaux noms de Dieu. Cité dans la sourate El-Hashr, verset 23, il désigne Celui qui est exempt de toute imperfection, de toute déficience et de toute injustice. Il renvoie également à la paix, à la sécurité et à la préservation. Ce lien entre le nom divin et la salutation quotidienne n'est pas anodin. Lorsqu'un musulman salue son prochain, il ne lui dit pas simplement bonjour, il lui souhaite la paix et la sécurité. C'est une parole qui porte une dimension spirituelle, mais qui engage aussi celui qui la prononce. Car souhaiter la paix à l'autre, c'est aussi veiller à ne pas être, par ses paroles ou ses actes, une source de peine ou de mal pour lui.

PAR **NASSERA BENAMRA**

UNE SALUTATION QUI REMONTE AUX ORIGINES DE L'HUMANITÉ

Selon la tradition prophétique, c'est Adam, paix sur lui, qui est le premier à prononcer la salutation de paix. Un hadith rapporté par El-Boukhari et Mouslim raconte que lorsque Dieu a cré Adam, Il lui a demandé d'aller saluer un groupe d'anges. Adam leur dit : « Es-salam alay-koum » (Que la paix soit sur vous). Les anges lui ont répondu : « Es-salâm alayka wa rahmatoullah » (puisse Dieu t'accorder Sa protection et Sa paix). Ils ont ajouté ainsi à la salutation la miséricorde divine. Dieu lui a indiqué alors que cette salutation serait la sienne et celle de sa descendance. Dans la tradition musulmane, cette parole ne date pas simplement de l'avènement de l'islam, elle remonte aux origines de l'humanité et se transmet de génération en génération.

Le Coran évoque notamment Abraham (Ibrahim), qui accueille des visiteurs en leur adressant le salut de paix. Dans la sourate Edh-Dhâriyât (51, versets 24-25), on lit :

«هَلْ أَتَاكَ حَدِيثُ ضَيْفِ إِبْرَاهِيمَ الْمُكْرَمِينَ ،
إِذْ دَخَلُوا عَلَيْهِ فَقَالُوا سَلَامًا قَالَ سَلَام »

Les visiteurs lui adressent le salut et Abraham leur répond par le salut. Ce passage montre que la salutation de paix était déjà une marque d'accueil et de considération dans la tradition prophétique.

« C'est Lui, Dieu. Nulle divinité en dehors de Lui, le Souverain, le Saint, la Paix, le Rassurant, le Protecteur… »

LA SOURATE EL-HASHR, VERSET 23

« ES-SALAM » PARTAGÉ PAR LES TRADITIONS MONOTHÉISTES

« Shalom Aleikhem » qui signifie « Que la paix soit sur vous », elle, est proche de la salutation musulmane, tant dans sa formulation que dans sa signification.

La Bible hébraïque comporte plusieurs exemples de salutations fondées sur la paix. Dans la Genèse (43,23), on trouve notamment l'expression « Shalom lakhem », adressée aux frères de Joseph : « Que la paix soit avec vous, n'ayez pas peur ».

Dans le livre des Nombres (6,24-26), Dieu enseigne également à Moïse la bénédiction que les prêtres doivent adresser aux enfants d'Israël. Elle se termine par ces mots : « Que le Seigneur tourne vers toi son visage et te donne la paix. » Le Shalom dépasse ainsi le simple bonjour, car il exprime un souhait de protection, de bénédiction et de bien-être.

Le rapprochement entre Salam (سلام) en arabe et Shalom (שלום) en hébreu est également fondé sur leur parenté linguistique sémitique.Dans la tradition chrétienne, la paix occupe également une place centrale dans les salutations de Jésus. Dans l'Évangile selon Luc (10,5), lorsqu'il envoie ses disciples en mission, il leur donne cette consigne : « Dans toute maison où vous entrerez, dites d'abord : Paix à cette maison ! » (Luc 10,5). Cette parole prouve que le souhait de paix devait accompagner leur rencontre avec les autres et leur entrée dans les foyers. Après sa résurrection, Jésus retrouve ses disciples et les salue à plusieurs reprises par ces mots : « La paix soit avec vous » (Jean 20,19-21). Cette salutation devient ainsi une expression forte de son enseignement et de son message.

LE SALÂM, UN GESTE DE FRATERNITÉ ENTRE MUSULMANS

Dans l'islam, le salut de paix ne se limite pas à une formule échangée par habitude ou par politesse. Le Prophète Mohamed , paix et bénédiction sur lui, lui a donné une véritable place dans les relations entre musulmans, en encourageant ses compagnons à le répandre auprès de tous, qu'ils se connaissent ou non. Interrogé sur ce qui caractérise les meilleures pratiques de l'islam, il répondit : « Donner à manger et adresser le salut à ceux que l'on connaît comme à ceux que l'on ne connaît pas » (El-Boukhari et Mouslim). Il associait ainsi deux gestes de solidarité, l'un par l'action et l'autre par la parole.

Le Prophète, paix et bénédiction sur lui, enseignait également que la diffusion du salut contribue à faire naître l'amour et à renforcer les liens entre les croyants. Dans un hadith rapporté par Mouslim, il invite ses compagnons à répandre le salut comme un moyen de développer l'affection entre eux. Cette recommandation prend tout son sens lorsque l'on sait que le salut est aussi un moyen de renouer les relations, de dépasser les différends et de mettre fin aux éloignements. Il ne s'agit donc pas simplement de se souhaiter la paix, mais aussi de contribuer à la faire vivre au sein de la communauté.

Nous avons parfois tendance à prononcer « Es-salam alaykoum » machinalement, sans prendre le temps de mesurer ce que ces mots portent en eux. Pourtant, souhaiter la paix à quelqu'un n'est pas un geste anodin. C'est lui témoigner du respect, lui vouloir du bien et reconnaître sa place. Mais cette paix ne doit pas s'arrêter aux mots. Elle doit se retrouver dans nos comportements, dans notre manière de parler aux autres, de les écouter, de les respecter et même de gérer nos désaccords. Car il est facile de souhaiter la paix, encore faut-il ne pas être celui qui la trouble. Peut-être est-ce là tout le sens de cette belle salutation... ne pas seulement dire la paix, mais essayer, chacun à sa manière, de la faire vivre.

Ainsi, de Dieu qui est Es-Salâm, aux êtres humains qui se souhaitent mutuellement la paix, se dessine toute une éthique de la relation à l'autre.



Ph © Defrino Maasy

découvrons LA JEUNESSE FRANÇAISE *-là* DE CONFESSION MUSULMANE

LA JEUNESSE MUSULMANE SUR LE SENTIER DE LA PAIX

PAR **CHEIKH ABDELALI MAMOUN**



Ph © Andrey

Dialogue entre un jeune musulman en visite au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à Genève, et un responsable de cette institution. La scène se déroule dans les couloirs du Palais des Nations, à Genève. Une délégation de jeunes visiteurs découvre les lieux où se rencontrent les représentants des nations pour débattre des droits humains, de la dignité des peuples et des conditions de la paix. Un jeune musulman, particulièrement attentif aux échanges, s'approche d'un responsable de l'institution.

Le jeune musulman :
— Monsieur, permettez-moi de vous poser une question qui me préoccupe depuis le début de cette visite. Nous sommes ici dans une institution consacrée à la défense des droits humains, à la prévention des conflits et à la recherche de la paix. Pourtant, notre monde demeure traversé par les guerres, les rancœurs, les humiliations et les injustices. On multiplie les conférences, les résolutions et les déclarations, mais la paix semble toujours nous échapper. Ne pensez-vous pas que nous cherchons parfois à construire la paix en commençant par le mauvais bout ?
Le responsable :
— Voilà une interrogation qui mérite que l'on s'y arrête. Que voulez-vous dire par « le mauvais bout » ?
Le jeune musulman :
— Je veux dire que nous nous employons souvent à réglementer les rapports entre les hommes sans toujours nous préoccuper de ce qui les gouverne intérieurement. Nous élaborons des traités pour empêcher les guerres, mais qui apprend à l'homme à dominer sa colère ? Nous proclamons l'égalité, mais qui lui enseigne à se défaire de son orgueil ? Nous appelons à la fraternité, mais qui l'aide à vaincre la jalousie, la rancune et le mépris ? Il me semble que la paix ne peut durablement s'établir entre les peuples si elle n'a d'abord trouvé refuge dans les consciences.
Le responsable :
— Vous suggérez donc que la paix politique et sociale doit être précédée d'une transformation morale de l'individu ?
Le jeune musulman :
— Précisément. C'est là, me semble-t-il, l'une des grandes sagesses de la démarche divine dans la tradition islamique. Dieu ne nous enseigne pas seulement



des règles destinées à organiser la société, Il nous propose un cheminement spirituel qui transforme progressivement l'être humain. Il commence par le cœur, éduque la conscience, purifie les intentions, réforme les comportements et fait finalement de l'individu un artisan de paix. Le Coran ne dit-il pas : « En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple tant que les individus qui le composent ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. » (Coran, 13, 11). La paix collective ne saurait donc se dispenser d'un travail sur soi. Elle exige des hommes capables de se réformer avant de prétendre réformer le monde.

Le responsable :

— Votre raisonnement est intéressant. Mais comment cette transformation intérieure devient-elle concrètement une force de paix ?

Le jeune musulman :

— Permettez-moi de vous citer une parole fondamentale de notre Prophète Mohammed ﷺ. Il a dit : « Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne serez pas croyants, et vous ne serez pas véritablement croyants tant que vous ne vous aimerez pas les uns les autres. Ne voulez-vous pas que je vous indique une chose qui, si vous l'accomplissez, fera naître l'amour entre vous ? Répandez le salut de paix parmi vous. » Ce hadith, rapporté dans l'authentique de Mouslim, est à mes yeux une véritable pédagogie de la paix. Observez-en la progression : le Prophète ﷺ part de la foi, conduit vers l'amour fraternel et propose enfin un acte concret pour faire naître cet amour ; répandre le salut de paix. La paix n'est donc pas seulement une aspiration politique ou une vertu sociale. Elle est l'aboutissement d'une éducation spirituelle. Le croyant apprend d'abord à pacifier son propre cœur, puis à aimer son prochain, avant de contribuer à la tranquillité de la société.

Le responsable :

— Vous établissez ainsi un lien entre la spiritualité et la responsabilité envers autrui. Mais le salut auquel vous faites référence, cette formule que les musulmans échangent entre eux, possède-t-il une portée qui dépasse votre communauté ?

Le jeune musulman :

— Assurément. Lorsque nous disons « Essalamou Alaykoum », nous ne prononçons pas une simple formule de politesse. Nous adressons à celui que nous rencontrons un souhait de paix et de sécurité. C'est une parole qui engage celui qui la prononce : comment pourrais-je souhaiter la paix à mon prochain tout en étant moi-même une source de nuisance, d'injustice ou de crainte ? Et cette paix ne saurait être enfermée dans les frontières de notre communauté. Le Coran nous enseigne la justice envers tous, même envers ceux avec lesquels nous sommes en désaccord. Il dit dans la sourate 5 verset 8 : « Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété ». La fraternité humaine ne se mesure pas à la similitude des croyances, mais à notre capacité de reconnaître la dignité de chaque être humain.

Le responsable :

— Vous évoquiez tout à l'heure le cheminement spirituel. Existe-t-il, dans votre tradition, une illustration particulièrement éloquente de cette paix qui commence dans la relation avec Dieu pour s'étendre ensuite aux hommes ?

Le jeune musulman :

— Il existe un enseignement d'une beauté singulière, que nous retrouvons dans la prière quotidienne : le Tachahhoud. Il nous rappelle, à travers ses paroles, une dimension essentielle de notre rapport à Dieu et à la création. Selon une tradition largement rapportée dans les recueils de hadiths, le Prophète ﷺ nous a enseigné ces paroles que le musulman prononce lorsqu'il est à genoux dans sa prière : « Et-tahiyyâtou lillahi, was-salawâtou wat-tayyibât. Essalamou alayka ayyuhan-nabiyyou wa Rahmatoullahi wa Barakatouh. Essalamou âlayna wa alâ ibâdillâhis-sâlihîn. »

« Les salutations, les puretés, les bontés et les prières appartiennent à Allah. Que la paix soit sur toi, ô Prophète, ainsi que la miséricorde d'Allah et Ses bénédictions. Que la paix soit sur nous et sur les serviteurs vertueux d'Allah ». Certains enseignements spirituels évoquent ces paroles comme un écho de la rencontre du Prophète avec son Seigneur lors de l'Ascension nocturne, el-Isrâ wa al-Mi'raj.

En effet, au-dessus des sept cieux et du jujubier céleste, le Prophète sait qu'il est devant la présence divine à qui il pourra s'adresser directement sans intermédiaire. Il choisit les formules les plus élogieuses et glorificatrices dues à la Majesté divine. Dieu lui répond par la formule de paix, de miséricorde et de bénédiction que le prophète s'appropriera ensuite pour lui et l'ensemble des serviteurs vertueux. Le responsable : il y a donc, dans cette prière que vous accomplissez chaque jour, une véritable pédagogie de la paix ?

Le jeune musulman :

— Absolument ! Et je trouve remarquable que cette invocation ne s'achève pas sur une relation individuelle entre le croyant et son Créateur. Elle s'ouvre sur les autres. La paix reçue dans la prière doit devenir une paix offerte au monde, le croyant tourne la tête à droite et à gauche pour lui déclarer « Que la Paix soit sur vous et sa miséricorde ». C'est toute la noblesse de notre démarche spirituelle : nous ne prions pas pour nous isoler de l'humanité, mais pour revenir vers elle avec un cœur meilleur. Nous ne nous prosternons pas pour nous croire supérieurs aux autres, mais pour apprendre l'humilité. Nous ne récitons pas les paroles de paix pour les laisser prisonnières de nos lèvres, mais pour qu'elles deviennent la règle de nos comportements.

Le responsable :

— Votre propos me conduit à une autre interrogation. Quel rôle attribuez-vous à la jeunesse musulmane dans cette entreprise ? Notre monde a besoin de jeunes capables de dépasser les préjugés, de refuser les extrémismes et de construire des passerelles entre les cultures.

Le jeune musulman :

— Je crois que notre génération porte une responsabilité immense. Elle hérite d'un monde fragilisé par les conflits, mais aussi d'une humanité qui aspire profondément à la concorde. La jeunesse musulmane doit refuser deux tentations contraires : le repli sur soi et la dissolution de son identité.Elle doit être pleinement consciente de sa foi, mais également pleinement présente dans la société. Elle doit être instruite, cultivée, engagée, respectueuse des lois et soucieuse du bien commun. Elle doit comprendre que l'on ne sert pas sa religion en méprisant les autres, que l'on ne défend pas son identité en rejetant celle de son voisin et que l'on ne témoigne pas de sa foi en nourrissant la division.

Le Prophète ﷺ nous a d'ailleurs enseigné que le véritable musulman est celui dont les autres sont à l'abri de sa langue et de sa main. Voilà une définition « du Mouslim » qui devrait accompagner chaque jeune musulman dans ses études, son travail, ses engagements citoyens et ses relations quotidiennes.

Le responsable :

— Vous faites de la paix une responsabilité individuelle avant d'en faire une revendication collective.

Le jeune musulman :

— Oui, car nous ne pouvons réclamer du monde ce que nous refusons d'incarner nous-mêmes. Comment appeler à la tolérance si nous cultivons l'intolérance ? Comment dénoncer les injustices lointaines si nous fermons les yeux sur celles qui se produisent à notre porte ? Comment invoquer la fraternité universelle si nous méprisons ceux qui ne partagent ni notre religion ni nos convictions ?La jeunesse musulmane doit apprendre à être une présence rassurante, une force de réconciliation et une promesse de fraternité. Elle doit faire de sa foi non pas un mur qui la sépare des autres, mais une source intérieure qui lui donne la force de les rencontrer.

Le responsable :

— Je comprends mieux, à présent, pourquoi vous avez souhaité visiter cette institution. Vous cherchez à rapprocher deux univers que certains présentent parfois comme éloignés : la spiritualité et la citoyenneté, la foi et l'engagement pour les droits humains.

Le jeune musulman :

— C'est exactement cela. Je suis venu découvrir les lieux où les nations dialoguent, mais je repars avec la conviction que le dialogue doit également commencer dans nos familles, nos quartiers, nos écoles et nos lieux de culte. Le Conseil des droits de l'homme rappelle au monde que chaque être humain possède une dignité qui doit être protégée. Notre tradition religieuse nous enseigne que cette dignité appelle le respect, la justice et la miséricorde. Ces démarches ne sont pas identiques, mais elles peuvent se rejoindre dans une même ambition : préserver l'être humain et rendre possible une coexistence pacifique.

Je voudrais que ma génération comprenne ceci : le sentier de la paix n'est pas un chemin réservé aux diplomates, aux chefs d'État ou aux grandes institutions internationales. Il commence dans le cœur d'un jeune qui décide de ne pas haïr, dans la parole d'un étudiant qui refuse l'humiliation, dans le geste d'un voisin qui vient en aide à son prochain et dans l'engagement d'un citoyen qui œuvre pour le bien de tous.

Le responsable :

— Alors, si vous deviez résumer en une seule phrase le message que vous souhaitez transmettre à votre génération, que lui diriez-vous ?

Le jeune musulman :

— Je lui dirais ceci : Ne cherchez pas seulement à vivre dans un monde en paix, devenez vous-mêmes des artisans de paix. Ne vous contentez pas de réclamer la fraternité, faites-la vivre. Ne vous bornez pas à invoquer la miséricorde divine, soyez miséricordieux envers Ses créatures. Et souvenez-vous que le Paradis auquel nous aspirons porte lui-même le nom de Dār

Es-Salam, la Demeure de la paix.
Le Très-Haut nous adresse cette invitation sublime : « Allah appelle à la Demeure de la paix et guide qui Il veut vers un chemin droit. » (Coran, 10, 25).
Voilà, Monsieur, le véritable horizon de notre jeunesse : marcher sur terre en semant la paix, afin d'espérer être accueillie, au terme de son voyage, dans la Demeure éternelle de la paix.

Le responsable :

— Je vous remercie pour cet échange. Vous êtes venu visiter une institution internationale, vous nous rappelez que la paix, elle, doit devenir une institution du cœur humain.

Le jeune musulman :

— Et je vous remercie de m'avoir écouté. Puisse notre génération apprendre à faire de chaque rencontre une occasion de paix, de chaque différence une occasion de connaissance et de chaque désaccord une invitation au dialogue.
Car la paix ne commence pas lorsque les hommes cessent de se combattre, elle commence lorsqu'ils apprennent enfin à se reconnaître comme des êtres humains, dignes de respect, de justice et de fraternité.

Les deux hommes se serrent la main. Au-dehors, les drapeaux des nations flottent dans le vent genevois. Le jeune visiteur s'éloigne, emportant avec lui une conviction nouvelle : la paix dont le monde a besoin ne se décrète pas seulement dans les palais des nations, elle se cultive dans les consciences et se manifeste dans les actes.



Herméneutique de l'**incurvation pacifique** : l'exégèse comparée du verset d'El-Anfâl (8:61)


Ph © Zülfü Demir

Au cœur de la métaphysique scripturaire de l'Islam, le texte coranique ne se déploie point comme un bréviaire univoque de la conflictualité, mais comme une architecture subtile où la normativité juridique est constamment subordonnée à l'exigence éthique de la réconciliation. L'analyse exégétique (Tafsîr) trouve l'un de ses sommets les plus vertigineux dans le verset 61 de la sourate El-Anfâl (Le Butin), où le Tout-Puissant énonce : « Et s'ils inclinent à la paix, incline vers elle toi aussi, et place ta confiance en Dieu. Car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient » (Wa in janaḥū lis-silmi fa-j-naḥ lahā wa tawakkal ʻalā Allah, innahou houwa el-samīʻu el-ʻalīm). Cette injonction, d'une audace géopolitique et spirituelle radicale, invite l'intelligence croyante à opérer un saut ontologique hors de la logique binaire de l'affrontement mimétique.

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

Pour saisir la pleine profondeur de ce texte dans le registre de l'érudition académique d'élite, il convient de s'attarder sur la philologie de la racine. Le Coran emploie le verbe *janaha* (جَنَحَ), dérivé du substantif *janaḥ* (جَنَاح), qui désigne littéralement l'aile de l'oiseau. Comme le soulignent les grands lexicographes arabes (tels qu'Ibn Manzūr dans *Lisān al-ʻArab* ou El-Raghib el-Isfahani dans ses *Mufradāt*), employer ce terme pour signifier l'inclination vers la paix (*el-silm*) suggère une image d'une plasticité remarquable : de même que l'oiseau incline son aile pour amorcer un vol plané, modifiant sa trajectoire avec souplesse, de même l'agent moral ou la communauté politique doivent faire preuve de flexibilité stratégique et de propension délibérée pour rompre l'engrenage mortifère de la belligérance. Cette lecture trouve un écho prophétique fulgurant dans la tradition rapportée par l'Imam Mouslim dans son *Sahîh*, où le Messager de Dieu, interrogé sur l'essence de la droiture, rappela que la salutation même de l'Islam consiste à « propager la paix » (*tafshū el-salām*), érigeant la concor-


Ph © ABHIJEET SINGH

de en condition *sine qua non* de l'accomplissement de la foi : « Vous ne croirez point tant que vous ne vous aimerez pas. Voulez-vous que je vous indique une chose qui, si vous la faites, vous aimerez ? Répandez la paix entre vous ».

Dans le champ de la jurisprudence comparée (Usûl el-Fiqh) et de la science des clauses normatives (Naskh), les exégètes classiques se sont penchés avec une minutie infinie sur la portée du verset 8:61. L'imam El-Tabarî, dans son monumental *Jāmi‘ el-bayān*, rappelle que ce commandement enjoint au Prophète d'accepter la main tendue de l'adversaire, quand bien même subsisterait un doute sur la duplicité potentielle de ce dernier. L'érudit andalou El-Qurtubî, dans son *El-Jāmi‘ li-ahkām el-Qur'ān*, insiste sur le fait que la disposition de ce verset consacre un principe cardinal : l'état originel des relations humaines et interétatiques est la paix (*el-asl houwa el-silm*), la guerre n'étant qu'un accident conjoncturel strictement encadré par la nécessité. Quant à Ibn Kathīr, dans son exégèse rigoriste, il cite l'argumentation d'Ibn 'Abbâs selon laquelle ce verset fut temporairement tempéré par le verset de l'épée (Sourate el-Tawba), mais la majorité des docteurs de la loi considèrent que l'injonction à la paix demeure un impératif permanent chaque fois que l'ennemi incline loyalement vers la cessation des hostilités. Cette primauté normative est d'ailleurs corroborée par le Pacte de Hudaybiya (6 H.), où le Prophète accepta des termes rigoureux et des concessions diplomatiques majeures, appliquant avant la lettre le principe coranique : « Et la réconciliation est meilleure » (Wa el-soulhou khayr, Sourate El-Nisa', 4:128).

Cependant, l'enseignement coranique ne verse jamais dans un angélisme naïf. Incliner vers la paix alors que l'autre lève le glaive comporte un risque politique inouï : celui de la vulnérabilité. C'est précisément pour cette raison que le verset s'achève par une condition d'ordre métaphysique : « et place ta confiance en Dieu » (*wa tawakkal ‘alā Allah*). Le Tawakkul (la mise en dépendance confiante de l'absolu) est le contrepoids psychologique et spirituel de la peur. Dans sa grande fresque spirituelle des Madarij el-Sâlikîn, l'imam Ibn Qayyim al-Jawziyya analyse le Tawakkul non pas comme une démission passive, mais comme l'acte suprême de bravoure de l'intelligence qui, ayant fait le choix éthique de la paix malgré les menaces, s'en remet à la Sagesse divine pour en porter les fruits.

Le Coran m'a ainsi appris que la paix véritable n'est pas l'apanage des forts qui imposent leur loi par la terreur, mais le privilège des âmes souveraines qui ont osé affronter l'incertitude du dialogue. En un temps où les mémoires collectives vacillent sous le poids des tragédies et des fractures mémorielles, cette herméneutique de l'incurvation pacifique demeure le viatique le plus sûr pour refonder la concitoyenneté et arracher l'humanité à ses démons destructeurs.

Dieu veille en son savoir sur nos fragiles pas,
Et guidera toujours qui repousse l'éclat.
Dans l'aile du pardon qui s'incline et s'abaisse,
Brille enfin du Coran la souveraine sagesse.

Pardonner

EST-CE RENONCER À LA JUSTICE ?

Entre la tradition philosophique occidentale, qui a fait du pardon l'une de ses apories les plus vives, et la tradition islamique, qui lui consacre un vocabulaire d'une rare finesse, se dessine pourtant une même intuition : le pardon ne supprime pas la justice, il la suppose. Et il ne devient trahison que lorsqu'un tiers s'en arroge le droit.

PAR **HANANE SAÏDI**



Ph © VukasS

Jacques Derrida avait théorisé le sujet de cette manière : Si le pardon ne s'adresse qu'au pardonnable, il se confond avec l'excuse ou avec la transaction. Il n'existe donc, dit-il, qu'en pardonnant l'impardonnable, c'est-à-dire là où il devient, à proprement parler, impossible. Dès qu'il obéit à une finalité, réconciliation nationale, paix sociale, thérapie collective, il cesse d'être pur et se dégrade en calcul politique.

Hannah Arendt avait proposé une troisième voie. Le pardon y figure, avec la promesse, comme l'une des deux facultés qui permettent à l'action humaine de ne pas s'enliser dans l'irréversible. Mais elle pose une borne décisive : les hommes sont incapables de pardonner ce qu'ils ne peuvent punir. Le pardon et le châtiment ne s'opposent pas, ils appartiennent au même ordre, celui de la responsabilité. Ce qui échappe à l'un échappe à l'autre.

Paul Ricœur, enfin, distingue avec soin le pardon de ses contrefaçons institutionnelles, au premier rang desquelles l'amnistie. Celle-ci, rappelle-t-il, partage avec l'amnésie bien plus qu'une étymologie : elle est un oubli commandé, qui interdit de nommer la faute et prive les victimes de leur droit à la parole. Le pardon, lui, exige que la faute soit dite. On ne pardonne que ce dont on se souvient.

De ces pensées se dégage une ligne de crête. Le pardon n'est ni l'oubli, ni l'excuse, ni la prescription. Il présuppose un tort reconnu, un sujet offensé qui seul peut l'accorder, et une liberté qui ne se laisse pas contraindre. C'est précisément cette structure que l'on retrouve, avec une précision juridique et spirituelle remarquable, au cœur de la tradition islamique.

La langue du Coran ne connaît pas un seul pardon, mais plusieurs, et leur distinction éclaire le débat mieux que de longues dissertations.

La racine gh-f-r donne la maghfira. Son sens premier est celui de couvrir ou de recouvrir. Le pardon divin est d'abord un voile jeté sur la faute, qui en épargne les conséquences au fautif sans nier qu'elle ait eu lieu.

La racine ʿ-f-w produit le ʿafw, terme plus radical. Il évoque l'effacement. Allah est donc celui qui efface : al-ʿAfuww. Appliqué aux hommes, le ʿafw désigne la renonciation volontaire à un droit que l'on détient réellement : on ne fait ʿafw que de ce qui nous est dû.

Cette gradation n'a rien d'anodin. Couvrir n'est pas effacer, effacer n'est pas oublier.

L'argument décisif tient dans l'architecture même des versets consacrés au tort et à sa réparation. Le Coran ne commence jamais par le pardon. Il commence par le droit. « La rétribution d'un mal est un mal semblable. Mais quiconque pardonne et réconcilie, sa récompense incombe à Dieu ». La première proposition fonde la légitimité de la réparation, la seconde ouvre l'espace du dépassement. Le même mouvement se retrouve ailleurs : « Si vous punissez, punissez à la mesure du tort que vous avez subi. Et si vous endurez, cela vaut mieux pour ceux qui endurent ».

Le passage le plus éclairant demeure celui de la sourate al-Baqara (2, 178-179). Il institue le qiṣāṣ, la loi du talion en matière d'homicide, puis précise aussitôt : « Celui à qui son frère aura fait grâce de quelque chose, qu'il en soit fait suivant l'usage, et qu'il s'acquitte envers lui de bonne grâce. C'est là un allègement de votre Seigneur et une miséricorde. » Le verset suivant ajoute : « Il y a pour vous une vie dans le talion. » Le paradoxe n'est qu'apparent. La sanction protège la vie en dissuadant la vengeance indéfinie, le pardon l'honore en suspendant la sanction. L'un ne se conçoit pas sans l'autre.

Les juristes en ont tiré une conséquence majeure : en matière de sang, le droit de pardonner appartient à l'ayant droit de la victime, et à lui seul. Il peut exiger le talion, accepter la diya, le prix du sang, ou renoncer à tout. Ni le juge ni le prince ne peuvent se substituer à lui.

En clair, la tradition islamique a forgé une distinction qui répond, avec plusieurs siècles d'avance, à la question qui hante les philosophes contemporains : qui a le droit de pardonner ?

Elle sépare les ḥuqūq Allāh, les droits de Dieu, des ḥuqūq al-ʿibād, les droits des créatures. Pour les premiers, Dieu pardonne à qui Il veut, et le repentir sincère suffit. Pour les seconds, la règle est d'une rigueur absolue : Dieu Lui-même ne pardonne pas à la place de la victime. Al-Nawawī, dans le Riyāḍ al-Ṣāliḥīn, énumère les conditions du repentir : le regret, la cessation de la faute, la résolution de ne pas y revenir et, lorsque le tort concerne un être humain, la restitution de son droit ou l'obtention de son pardon.

Deux traditions prophétiques rapportées dans les recueils canoniques donnent à cette exigence une portée vertigineuse. Selon la première, recueillie par al-Bukhārī, celui qui a lésé son frère doit s'en libérer aujourd'hui, avant le jour où il n'y aura plus ni dinar ni dirham pour solder les comptes. La seconde, rapportée par Muslim, est celle du muflis, le failli : un homme se présente au Jugement chargé de prières, de jeûnes et d'aumônes, mais il a insulté l'un, calomnié l'autre, dépouillé un troisième. Ses bonnes œuvres sont alors distribuées à ses victimes, et lorsqu'elles sont épuisées, il prend sur lui leurs fautes.

La leçon est limpide. Aucune piété ne dispense de réparer le tort fait à autrui, et aucune autorité, fût-elle religieuse, ne peut pardonner au nom de celui qui a été lésé. Le pardon est un acte en première personne. Il est incessible.

Alors, pardonner, est-ce renoncer à la justice ? La réponse que suggèrent ensemble la philosophie et la tradition islamique est négative, à trois conditions.

La première est que la faute soit nommée. On ne pardonne pas ce que l'on ignore ou ce que l'on refuse de voir. Le pardon présuppose le jugement, il en est la suite et non le substitut. Joseph, Yusuf, pardonne à des frères qui ont avoué.

La deuxième est que le pardon émane de celui qui a été lésé. Ni l'État, ni le clerc, ni le parti ne peuvent l'accorder par procuration.

La troisième est qu'il demeure libre. Un pardon exigé, extorqué ou décrété par la loi n'est plus un pardon. Il devient une injonction, et toute injonction au pardon est une seconde violence infligée à la victime.

À ces conditions, le pardon n'abolit pas la justice. Il appartient à l'ordre de l'iḥsān, de l'excellence qui ne se commande pas et qui, précisément pour cette raison, ne peut s'exercer que là où la justice a d'abord été rendue, ou du moins reconnue. Il y a une grandeur à renoncer à son dû. Il n'y en a aucune à feindre qu'il n'existait pas. C'est toute la philosophie et l'éthique qui entourent la question posée.



Ph © EuToch



Henri IV et la paix", auteur inconnu, vers 1590, Musée national et domaine du château de Pau

Après la Saint-Barthélemy, comment catholiques et protestants ont fait la paix

Au XVIe siècle, près de quarante ans de guerre ont dressé les chrétiens de France les uns contre les autres. Catholiques et protestants n'ont jamais tranché leurs querelles de foi. Ils ont pourtant fini par faire la paix, parce qu'une loi le leur ordonnait : vivre « comme frères, amis et concitoyens ».

PAR **RAPHAËL GEORGY**

Le 18 août 1572, devant Notre-Dame de Paris, le protestant Henri de Navarre épouse la catholique Marguerite de Valois, sœur du roi Charles IX. Ce mariage devait sceller la paix. Des centaines de gentilshommes protestants ont fait le déplacement. Quatre jours plus tard, rue des Poulies, une arquebuse tire depuis une fenêtre : leur chef, l'amiral de Coligny, est touché à la main et au bras. Le Conseil du roi décide alors de supprimer les chefs protestants. Coligny, blessé, est achevé dans sa chambre dans la nuit du 23 au 24 août, jour de la Saint-Barthélemy. Son corps est jeté par la fenêtre. Le tocsin retentit. La foule s'en mêle : pendant plusieurs jours, des Parisiens massacrent leurs voisins et jettent les corps à la Seine. En province, la tuerie s'étend jusqu'en octobre. Les historiens estiment qu'elle a fait environ 3000 morts à Paris, et de 3000 à 10000 en province.

« Les tueurs connaissaient leurs victimes, ce qui rend la violence plus compréhensible, pas moins », explique Jérémie Foa, historien à l'université d'Aix-Marseille et auteur de *Tous ceux qui tombent*. Visages du massacre de la Saint-Barthélemy (La Découverte, 2021), interrogé par Iqra. Pire, le voisinage a servi le massacre. Il en a fourni, poursuit-il, « la connaissance précise de qui était protestant, où il habitait, ce qu'il possédait ». Beaucoup pensaient accomplir un devoir religieux. « On ne tuait pas un voisin, on frappait un "hérétique" qui souillait la communauté. »

Catholiques et protestants se sont affrontés au cours de huit guerres, de 1562 à 1598. Ils se divisaient d'abord sur la messe. Pour les catholiques, le pain consacré devient, selon leur foi, le corps du Christ quand le prêtre redit les paroles prêtées à Jésus : « Ceci est mon corps », en latin *Hoc est corpus meum*. Pour les protestants de France, des calvinistes, le Christ n'y est présent que spirituellement. « Combien de querelles et combien importantes a produit au monde le doute du sens de cette syllabe, Hoc ! » soupire Montaigne. Mais la foi n'explique pas tout. De grandes familles se disputaient le pouvoir, l'Espagne soutenait le camp catholique, et les contemporains « parlaient plutôt de "guerres civiles" », rappelle le phi-losophe Guillaume Barrera dans son livre *La Guerre civile* (Gallimard, 2021).

Dès 1560, le chancelier Michel de L'Hospital, chef de la justice du royaume, avait mis en garde contre les mots qui divisent : « Ôtons ces mots diaboliques [...], luthériens, huguenots, papistes : ne changeons le nom de chrétien. » Huguenots et papistes étaient alors des inju-



“Le massacre de la Saint-Barthélemy”, de François Dubois, vers 1572-1584, Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne

res. Ces artisans de paix furent « tous également honnis », note Barrera, par le réformateur Jean Calvin comme par les catholiques intransigeants.

Le marié de 1572, devenu le roi Henri IV, s'est converti au catholicisme en 1593. En avril 1598, il signe l'édit de Nantes. Son premier article décrète que la mémoire des troubles « demeurera éteinte et assoupie, comme de chose non advenue ». Le deuxième défend de « s'attaquer, ressentir, injurier, ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé ». Chacun doit « vivre paisiblement ensemble comme frères, amis et concitoyens ». L'édit règle jusqu'aux jours de fête : les protestants ne sont pas obligés de décorer leur façade au passage des processions catholiques, mais ils doivent le « souffrir », c'est-à-dire le tolérer. Les mots de la paix figuraient pourtant déjà dans un édit de 1563. Qu'est-ce qui avait changé ? « Ce n'est pas d'abord un changement de sentiments, mais un changement de point d'appui », répond Jérémie Foa. Le roi s'impose en « arbitre au-dessus des partis », et l'édit devient « un instrument pour rendre la coexistence possible et la violence illégitime ». Aux magistrats réticents, Henri IV lance en février 1599 : « Il ne faut plus faire de distinction de catholique et de huguenot. Il faut que tous soient bons Français. »



L'Édit de Nantes, 1598, Archives nationales

Un oubli imposé peut surprendre. Olivier Christin, historien à l'École pratique des hautes études, interrogé par *Iqra*, y voit « une amnésie particulière ». Elle « n'oblige pas les confessions ou les Églises à oublier le passé » : les sermons protestants rappellent toujours les persécutions. « Mais cela interdit d'aller en justice », pour empêcher que la paix



Soulèvement des Camisards, huguenots des Cévennes et du Languedoc, de Félix Philippoteaux, 1875

«débouche sur des représailles». La conscience reste libre, la loi s'impose à tous. L'Hospital l'avait dit dès 1562: «même l'excommunié ne laisse pas d'être citoyen». Il faudra donc aux fidèles, ajoute Christin, «un autre bien commun, une autre manière de faire société: la Cité, la République, l'amitié...»

Dans les rues, la paix fut moins noble. «On ne déménage pas une ville», résume Jérémie Foa. Survivants, convertis de force, tueurs et familles des tueurs partageaient les mêmes rues, les mêmes marchés, les mêmes métiers. «On a surtout appris à vivre avec le silence, la rancœur et la prudence.»

L'édit lui-même avait ses limites. Patrick Cabanel, historien des protestantismes à l'École pratique des hautes études, interrogé par *Iqra*, le résume ainsi : « Texte de compromis, qui a mécontenté les deux parties, mais que le Roi et l'État ont eu la volonté et les moyens d'imposer durablement aux deux parties. Édifice complexe et inégalitaire (les protestants sont à la fois "protégés" et contenus dans des limites très strictes) mais efficace pendant des décennies. » Pourtant, ajoute-t-il, « le temps semble bien avoir travaillé contre la minorité protestante, qui n'a cessé de diminuer ». L'Église catholique « a mis toute sa puissance au service de la reconquête (missions intérieures, controverses orales et écrites, collèges jésuites, etc.) ».

La paix reste fragile. Louis XIV, le petit-fils d'Henri IV, veut un royaume d'une seule foi. Il révoque l'édit en 1685. On rase les temples, on chasse les pasteurs, on interdit aux fidèles de partir. Entre 150 000 et 200 000 partent quand même. D'autres prient en cachette, au «Désert».

Au XVIIIe siècle, un protestant n'existe plus aux yeux de la loi. Son mariage, célébré en cachette par un pasteur, ne vaut rien, et ses enfants passent pour illégitimes. Il faut attendre novembre 1787 pour que Louis XVI rende aux protestants un état civil. Le culte public, lui, reste interdit.

La Révolution change tout. Parmi les députés siège un pasteur de Nîmes, Jean-Paul Rabaut Saint-Étienne. Son père, pasteur lui aussi, a prêché des années au «Désert», traqué par la police du roi. Le 23 août 1789, le fils monte à la tribune: «ce n'est pas même la tolérance que je réclame, c'est la liberté». Selon le journal *Le Moniteur*, il la réclame aussi pour les juifs, ces «peuples toujours proscrits». L'Assemblée, plus prudente, se contente d'écrire dans la Déclaration des droits de l'homme: «Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.» Dès décembre, aucun emploi, pas même dans l'armée, n'est plus fermé aux protestants. Un an plus tard, les descendants des exilés de 1685 peuvent rentrer et redevenir français. Les juifs, à leur tour, deviennent citoyens en 1791. Sous Bonaparte, l'État salarie les pasteurs comme les curés. Moins de soixante ans après la Révolution, un protestant, François Guizot, prend même la tête du gouvernement. Quant à la loi de 1905, elle garantit à tous «le libre exercice des cultes».

Restait à apaiser les mémoires. En août 1997, Jean-Paul II réunit à Paris des centaines de milliers de jeunes catholiques. C'est la veille du 24 août, et le pape ne l'oublie pas: «Des chrétiens ont accompli des actes que l'Évangile réprouve.» Depuis 2022, un jardin honore les victimes protestantes devant l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, dont la cloche, dit-on, sonna le tocsin en 1572. Au bout de ces guerres civiles, la France a trouvé bien plus qu'une trêve entre chrétiens: une liberté religieuse pour tous, et une laïcité qui tient l'État à équidistance de toutes les religions.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de Le Barbier, vers 1789



PORTRAIT

Abdul Ghaffar Khan

L'HOMME QUI DÉSARMA L'IGNORANCE

Abdul Ghaffar Khan naquit en 1890 dans le village d'Utmanzai, au cœur de la vallée de Peshawar, au sein d'une famille de propriétaires terriens aisés. Il vit le jour dans une contrée où la vengeance était une dette qui se transmettait de génération en génération, au même titre que les terres familiales, et où la valeur d'un homme se mesurait au poids des armes qu'il portait sur l'épaule. Lui-même semblait incarner cette terre dont il était issu : de haute stature, large d'épaules, il appartenait au peuple pachtoune, dont la résistance avait donné tant de fil à retordre à l'Empire britannique.

PAR **AHMED MOUSSA**

A l'âge de vingt ans, il ouvrit une école destinée aux enfants des villages, convaincu que l'ignorance était la première des chaînes dont il fallait libérer les hommes. Puis, en 1929, il fonda le mouvement des « Serviteurs de Dieu » (Khudai Khitmatgar), dont les membres furent connus sous le nom de «Chemises rouges ». Il rassembla ainsi des dizaines de milliers d'hommes issus des tribus pachtounes, unis par un serment singulier, presque inconcevable dans leur société : se mettre au service d'autrui, renoncer à la vengeance et ne jamais lever la main sur quiconque, même lorsqu'ils étaient eux-mêmes victimes de violences.

Cette philosophie de la non-violence, il la puisait dans sa foi, et non dans une doctrine importée. A ses yeux, la patience et le pardon constituaient des armes plus puissantes que le fusil. C'est ainsi qu'il reçut le surnom de « Gandhi de la Frontière », tandis que son peuple l'appelait affectueusement Bacha Khan, c'est-à-dire « le roi des khans ».

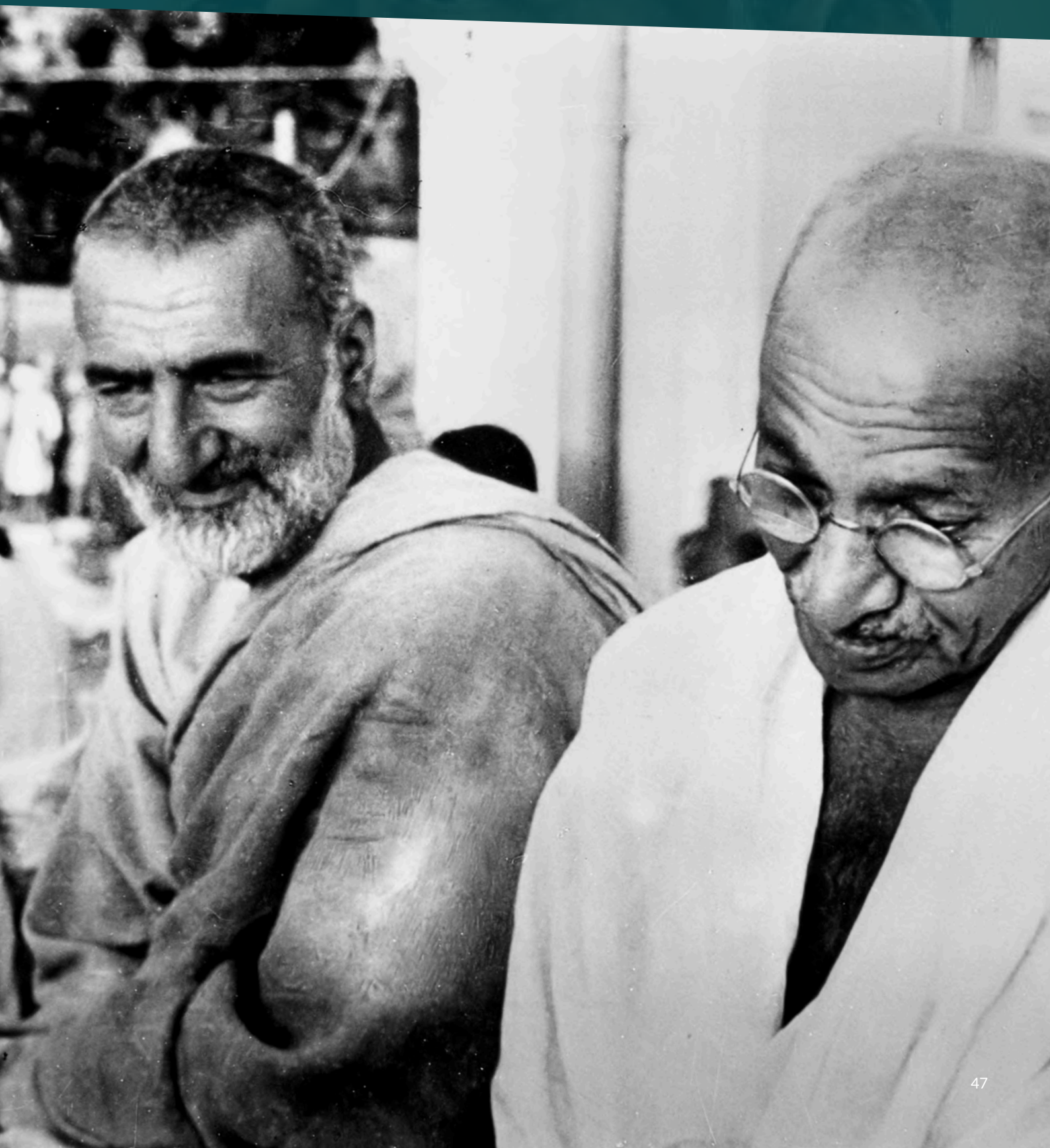
Ce serment ne tarda pas à être mis à l'épreuve. Au printemps 1930, dans le bazar de Qissa Khwani, à Peshawar, les soldats ouvrirent le feu sur des manifestants désarmés. Pourtant, les rangs se succédèrent les uns aux autres sans que personne riposte, fût-ce par le jet d'une pierre. Un détachement de soldats alla même jusqu'à refuser de poursuivre les tirs. Cette scène résume à elle seule toute la philosophie de cet homme : il n'enseignait pas aux faibles à se résigner à leur faiblesse, mais apprenait aux forts à renoncer à la violence alors même qu'ils avaient les moyens d'y recourir. C'est précisément là que réside la différence fondamentale entre la non-violence et l'impuissance.

Il paya cet engagement au prix fort. Les Britanniques l'emprisonnèrent à maintes reprises. Puis, s'étant opposé à la partition de l'Inde, il se retrouva, après 1947, citoyen suspect d'un État dont il n'avait pas souhaité la création. Le Pakistan l'incarcéra à son tour, comme l'avaient fait auparavant ses adversaires. Au total, il passa près du tiers de sa longue existence dans les prisons et en exil. En 1987, il fut décoré de la plus haute distinction civile de l'Inde, le Bharat Ratna, devenant ainsi le premier ressortissant étranger à recevoir cet honneur.

Il s'éteignit en janvier 1988, à Peshawar, alors qu'il était assigné à résidence. Il avait exprimé le souhait d'être inhumé à Jalalabad, en Afghanistan, où la guerre faisait alors rage. Une trêve fut pourtant décré-

tée afin de permettre à son cortège funèbre de franchir la frontière. Ainsi, son dernier acte, alors même que sa dépouille était portée sur les épaules des hommes, fut de faire taire les armes, ne serait-ce que pour une journée.

Cet homme, qui n'a jamais eu recours aux armes, aura consacré ses quatre-vingt-dix-huit années d'existence à démontrer qu'il faut bien plus de courage pour retenir sa main et renoncer à frapper que pour asséner un coup.





Ph © Guillaume Sauloup

Notre mosquée | n°90

Le dialogue interreligieux au rendez-vous

Alors que l'année 2026, consacrée au centenaire de la Grande Mosquée de Paris, approche de son terme, les rendez-vous se poursuivent autour de l'une des vocations historiques de l'institution, le dialogue et la rencontre entre les croyances. Dans le cadre des semaines de rencontres islamo-chrétiennes, un colloque interreligieux réunira, au cours de quatre soirées, des voix juives, chrétiennes, musulmanes et bouddhistes.

PAR **NASSERA BENAMRA**

Depuis le début de cette année anniversaire, la Grande Mosquée de Paris a multiplié les rencontres, les manifestations culturelles et les temps de réflexion pour faire vivre la mémoire de son histoire et rappeler la portée de son héritage. Ce nouveau rendez-vous s'inscrit dans cette continuité. Il met au centre une dimension essentielle de son engagement, celle de créer des espaces où les convictions peuvent se rencontrer, s'exprimer et se comprendre.

Chaque soirée, de 19h à 21h, prendra la forme d'une table ronde, suivie d'un échange avec le public. Une manière de ne pas limiter le dialogue à la parole des intervenants, mais de lui donner toute sa place dans la rencontre avec les participants.

SE RENCONTRER, AU-DELÀ DE NOS DIFFÉRENCES

La première soirée, mardi 10 novembre, sera consacrée aux « Spiritualités de la rencontre ». Elle réunira Cheikh Khaled Larbi, imam à la Grande Mosquée de Paris, Pierre Kempf, pasteur adventiste, le père Emmanuel Pisani, directeur de l'Institut dominicain d'études orientales du Caire, Katia Kôren Robel, de l'Union bouddhiste de France, ainsi que Michel Rostagnat, président de la Fraternité d'Abraham. Une Fraternité qui a vu sa naissance à la Grande Mosquée de Paris.








Comment les traditions spirituelles peuvent-elles nous apprendre à aller vers l'autre ? Comment accueillir la différence sans renoncer à ce qui fonde sa propre foi ? Autant de questions qui invitent à dépasser les idées reçues et à découvrir ce qui rapproche les êtres humains.

LE DIALOGUE, UNE EXPÉRIENCE DU QUOTIDIEN

Le jeudi 19 novembre, les échanges se poursuivront autour d'une question très concrète : « Là où le dialogue se vit ». Car le dialogue interreligieux ne se construit pas uniquement dans les colloques ou les grandes rencontres institutionnelles. Il prend aussi forme dans les quartiers, les associations, les lieux de culte et les initiatives citoyennes.

Béatrice Cléro-Mazire, pasteure de l'Oratoire du Louvre, Marie-Claude Tribout, présidente d'Ensemble avec Marie, Badreddine Hambli, référent laïcité et interreligieux de la mosquée de Belfort, et Ghizlène Tabet, secrétaire nationale de « Coexister », apporteront leurs expériences et leurs regards sur ces espaces où la rencontre devient une réalité vécue.

QUEL AVENIR POUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX ?

Le mardi 24 novembre, une troisième table ronde posera une question essentielle : « Quel avenir pour le dialogue interreligieux ? »

A l'heure où les tensions identitaires, les incompréhensions et les replis communautaires traversent nos sociétés, cette réflexion prend une résonance particulière. Le père Jean-François Bour, directeur du Service national pour les relations avec les musulmans de la Conférence des évêques de France, le sociologue Claude Dargent, pro-fesseur à l'université Paris 8, le rabbin Yann Boissière, fondateur des Voix de la paix, et le philosophe Abdennour Bidar tenteront d'éclairer les enjeux et les perspectives de ce dialogue.

Il ne s'agit pas seulement de faire vivre une tradition de rencontre, mais aussi de savoir comment la transmettre aux nouvelles générations et lui donner les moyens de répondre aux défis de notre temps.

RELIGIONS ET RÉPUBLIQUE, UN DIALOGUE À DEUX VOIX

Le dernier rendez-vous aura lieu le mercredi 9 décembre, date anniversaire de la loi de 1905 relative à la séparation des Églises et de l'État. Pour cette soirée intitulée « Religions et République, dialogue à deux voix », le recteur de la Grande Mosquée de Paris, Chems-eddine Hafiz, échangera avec le cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France.

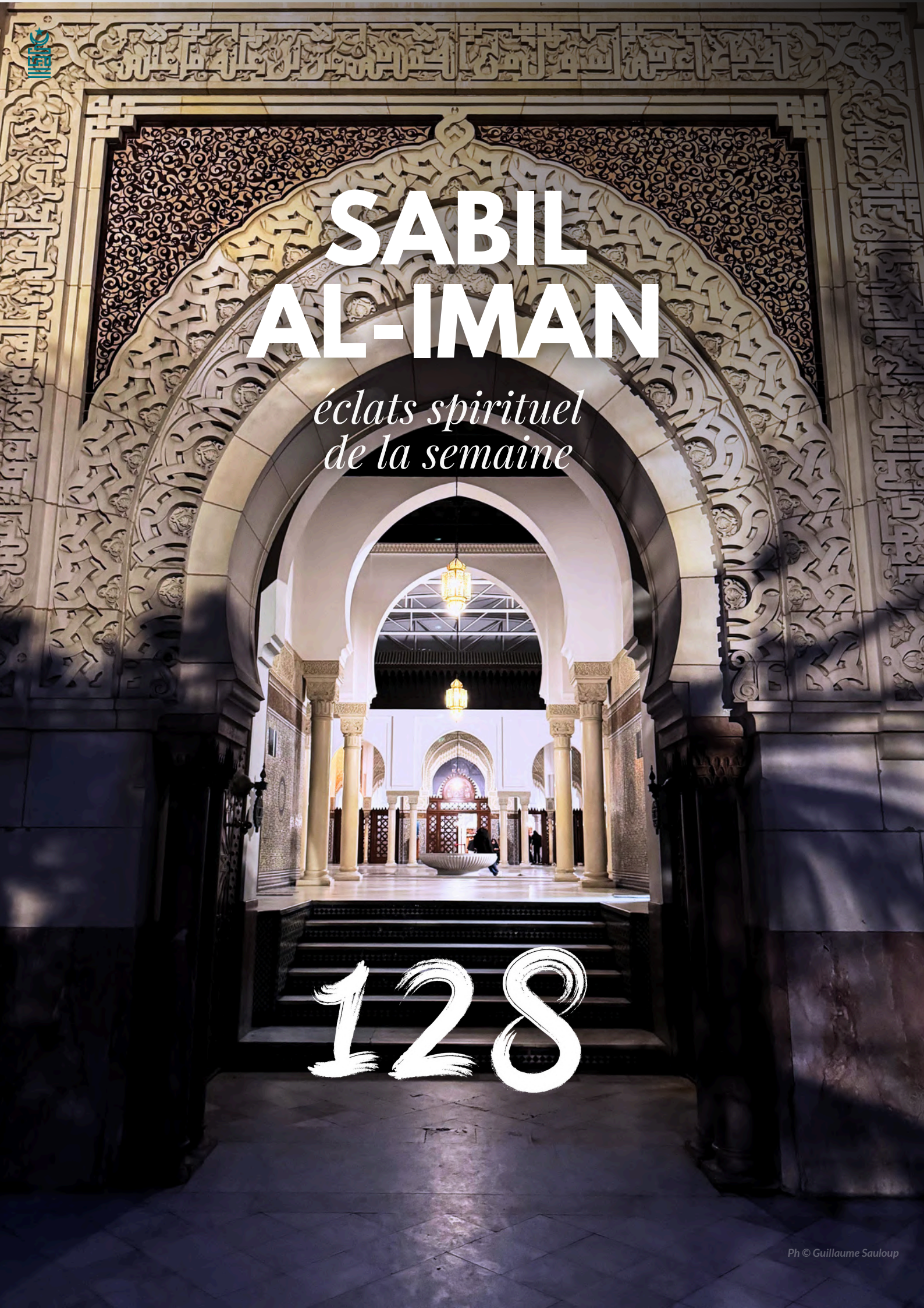
Ce rendez-vous vient donner une dimension particulière à ce colloque du centenaire. Il rappelle que le dialogue entre les religions ne se limite pas aux questions de foi. Il concerne aussi la vie commune, la place des convictions dans l'espace public et la contribution des traditions religieuses à la société.

Cent ans après sa naissance, la Grande Mosquée de Paris continue ainsi de faire vivre une conviction, et celle de se connaître est déjà un premier pas vers l'autre. Et dans un monde où les différences sont parfois présentées comme des frontières, prendre le temps de se rencontrer, de s'écouter et de se parler reste une démarche précieuse.



SABIL AL-IMAN

éclats spirituel de la semaine



128

Ph © Guillaume Sauloup

La dialectique du Silm et du Salām,
de la pacification de l'âme à l'ontologie de la concorde

PAR **CHEIKH KHALED LARBI**

Au creux du verbe originel où s'ordonne l'Être, où la lumière du secret vient au monde et pénètre, s'ouvre la voie de l'apaisement et du saint silence, où l'âme en son exil retrouve sa concorde immense.

Dans le firmament de la métaphysique de la foi (īmān), la sémantique de la paix ne relève point d'une simple accommodation sociologique ou d'un pragmatisme géopolitique de surface. Elle s'enracine dans l'archéologie même du Verbe divin. En explorant la matrice trilitère S-L-M, l'exégète et le philosophe du droit musulman (Oussoūlī) découvrent une polarité ontologique majeure : celle qui articule le Salām et le Silm. D'un côté, El-Salām se manifeste comme l'Attribut transcendant et incréé, l'une des plus augustes Beautés de l'Essence divine (le Vrai Sanctuarisé, Source absolue de toute paix), de l'autre, El-Silm s'impose comme l'impératif éthique, l'engagement immanent et l'effort ascétique par lequel l'agent moral soumet son ego aux exigences de l'harmonie universelle.

La langue arabe, dans sa rigueur morphologique, noue d'ailleurs intrinsèquement la notion de paix (Salama) à celle de la salamandre ou de l'intégrité de l'étoffe exempte de déchirure. Atteindre le Silm, ce n'est donc pas seulement cesser les armes, c'est recoudre la trame déchirée de l'humanité en soi et hors de soi.

Cependant, dans la tradition de l'érémitisme intellectuel et de la gnose sunnite, cette pacification sociale est rigoureusement impossible si elle n'est précédée par une chirurgie de l'âme. Des maîtres de la Tarbiyya (l'éducation spirituelle) tels que l'Imam El-Ghazâlî dans *El-Maqsad El-Asnā* ou le grand sage andalou Ibn 'Ata' Allah el-Iskandari dans ses *Hik*am, posent un postulat d'une implacable lucidité : le tumulte des cités n'est que le reflet macrocosmique du chaos microcosmique régnant dans le cœur de l'homme (qalb). La véritable pacification requiert dès lors l'actualisation de la Sakina (la quiétude descendue du ciel). Cette descente de sérénité opère une métamorphose radicale de la conscience : lorsque l'individu parvient à purger son for intérieur des scories de l'orgueil (kibr), de la convoitise aveugle (hirs) et de la haine vindicative, il devient le réceptacle de la paix divine.



Ph.© Guillaume Sauloup

C'est ici que s'illumine la notion de Taslīm, la remise confiante de son être à l'ordre du Réel. L'homme pacifié ne subit plus le destin comme une tragédie absurde, il le traverse avec la noblesse de l'âme qui a compris que l'existence est une école de dépouillement. A son degré d'accomplissement ultime, cette voie de la foi s'élève vers l'idéal de l'Insan el-Kâmil (l'Homme parfait), concept cardinal thématisé par les héritiers de la pensée akbarienne (Ibn 'Arabī, El-Jîlî). L'être parachevé dans son humanité est celui qui actualise en sa personne les Noms de la Miséricorde (El-Rahmān) et de la Paix (El-Salām), se dressant en miroir poli reflétant la clémence divine au cœur même de la tourmente.

Face au traumatisme des violences aveugles et au nihilisme belliqueux qui fracturent périodiquement l'histoire des hommes, la réponse de la tradition spirituelle d'élite n'est point l'appel stérile à la vengeance mimétique, mais l'exercice vertigineux d'El 'Afw (le pardon pardonnant, couplé au dépassement de soi). Le pardon, dans cette perspective aristocratique de l'esprit, ne procède nullement d'une faiblesse ou d'un renoncement, mais d'une surabondance de force intérieure. C'est l'acte souverain par lequel l'agent moral rompt l'engrenage fatal de la violence, en faisant le choix inconditionnel de la concorde.

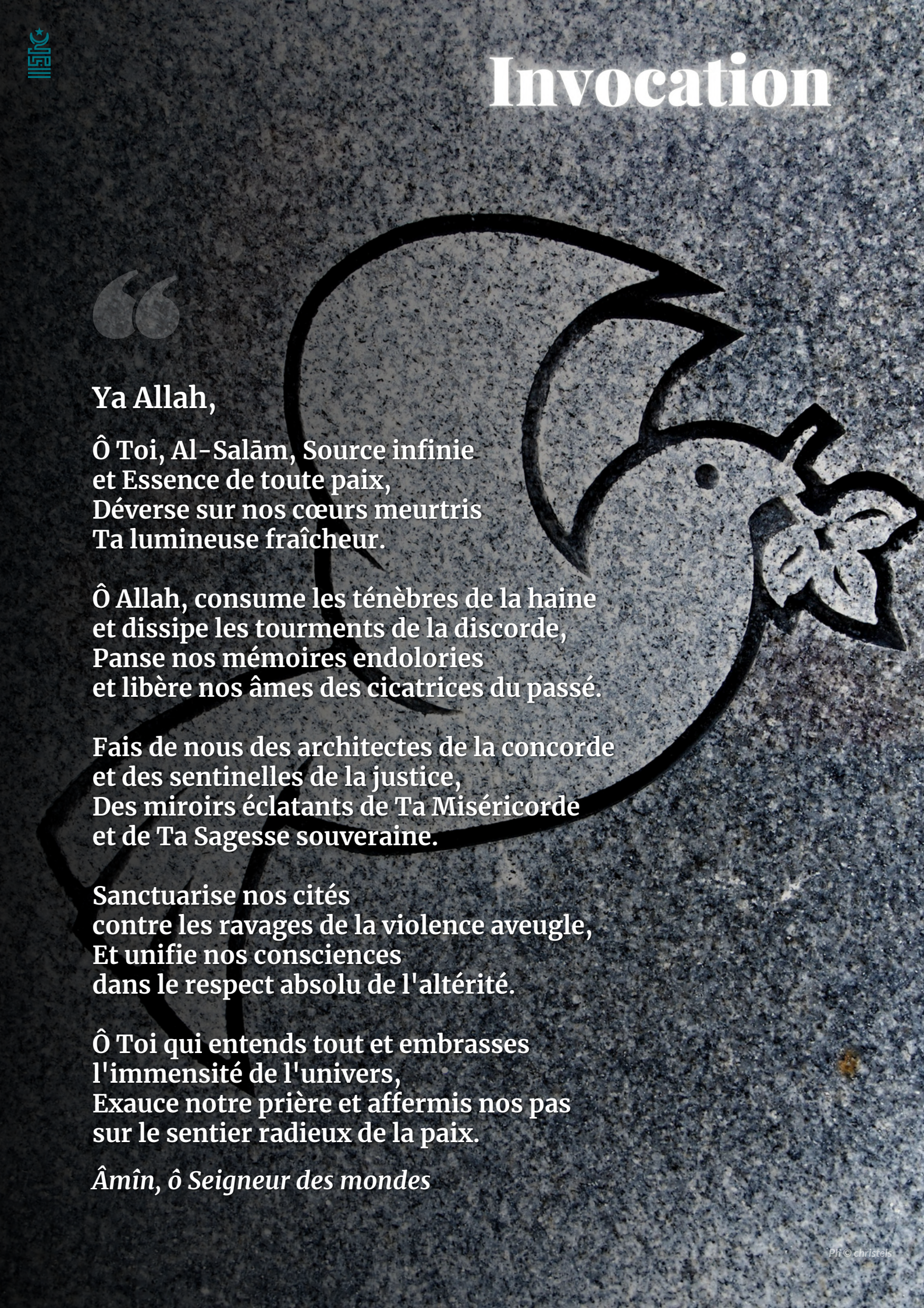
En ce sens, la dialectique du Silm et du Salām nous enseigne que la paix n'est pas un état passif confisqué par les traités des diplomates, elle est une conquête métaphysique, une ascèse quotidienne et la signature indélébile de l'homme réconcilié avec sa haute destinée céleste et terrestre.

Que l'esprit délivré
des chaînes de la haine,
Sache porter au monde
une aube souveraine.
Dans le secret du cœur
où Dieu seul a son droit,
La paix de l'absolu demeure
notre roi.



Ph © adi purnatama

Invocation



Ya Allah,

Ô Toi, Al-Salām, Source infinie
et Essence de toute paix,
Déverse sur nos cœurs meurtris
Ta lumineuse fraîcheur.

Ô Allah, consume les ténèbres de la haine
et dissipe les tourments de la discorde,
Panse nos mémoires endolories
et libère nos âmes des cicatrices du passé.

Fais de nous des architectes de la concorde
et des sentinelles de la justice,
Des miroirs éclatants de Ta Miséricorde
et de Ta Sagesse souveraine.

Sanctuarise nos cités
contre les ravages de la violence aveugle,
Et unifie nos consciences
dans le respect absolu de l'altérité.

Ô Toi qui entends tout et embrasses
l'immensité de l'univers,
Exauce notre prière et affermis nos pas
sur le sentier radieux de la paix.

Âmîn, ô Seigneur des mondes

Ph © christels



La construction de la paix : de la propagation de la salutation à la préservation des vies

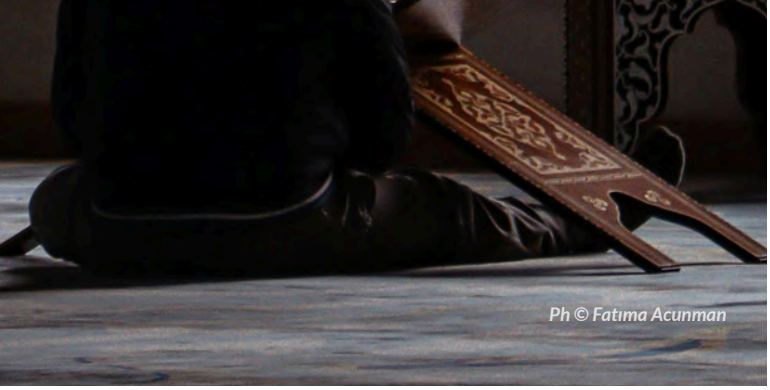
D'après Abou Hurayra (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah ﷺ a dit : *« Vous n'entrerez au Paradis que lorsque vous aurez la foi, et vous ne parviendrez à la plénitude de la foi que lorsque vous vous aimerez les uns les autres. Voulez-vous que je vous indique une œuvre qui, si vous l'accomplissez, fera naître l'amour entre vous ? Répandez la salutation de paix parmi vous. »*

RAPPORTÉ PAR MOUSLIM (N° 54)

PAR **CHEIKH YOUNES LARBI**

Ce hadith prophétique établit un lien profond entre la foi, l'amour fraternel et la paix. Il fait de la parole bienveillante le point de départ de relations humaines fondées sur l'affection, la confiance et la miséricorde. Il nous enseigne ainsi une pratique quotidienne qui diffuse la sérénité : elle commence par une salutation et s'accomplit dans des comportements qui contribuent à la sécurité et à la tranquillité de chacun.

La salutation de paix est intimement liée aux origines de l'humanité. Dans un hadith unanimement reconnu authentique, Abou Hurayra (qu'Allah l'agrée) rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Allah créa Adam… Puis Il lui dit : "Va saluer ces anges et écoute la manière dont ils te répondront, ce sera ta salutation et celle de ta descendance." Adam alla donc vers eux et leur dit : "Es-salam 'Alaykoum". Ils lui répondirent : "Es-salam 'alayka wa Rahmatoullah". » Ainsi, la première salutation enseignée au père de l'humanité, lors de sa rencontre avec


Ph © Fatıma Acunman

les anges, fut celle de la paix. Allah en fit la salutation d'Adam et de sa descendance. Elle réunit en quelques mots le souhait de sécurité, l'invocation de la miséricorde et l'expression de considération.

La noblesse de cette valeur apparaît également dans le fait qu'Es-Salâm, « La Paix », est l'un des plus beaux noms d'Allah. Le Très-Haut dit : « C'est Lui Allah. Nulle divinité en dehors de Lui, le Souverain, le Pur, la Paix… » (El-Hashr, 59 : 23). Allah, exalté soit-Il, est parfait dans Son Être et Ses attributs, exempt de toute imperfection, c'est auprès de Lui que l'on recherche la protection et la sécurité. Lorsque le musulman adresse à son prochain la salutation « Es-Salâm 'Alaykoum wa Rahmatoullah », il ouvre leur rencontre par une invocation de paix et de miséricorde, faisant du bien le fondement de leur relation.

Le Noble Coran associe également la paix à l'évocation des prophètes et des messagers. Allah, exalté soit-Il, dit : « Paix sur Noé dans tout l'univers ! » (Es-Saffat, 37 : 79), « Paix sur Abraham ! » [Es-Saffat, 37 : 109], et « Paix sur les messagers ! » (Es-Saffat, 37 : 181). Il en fait aussi la salutation des gens du Paradis : « Leur salutation, en ce lieu, sera : "Paix !" » (Yunus, 10 : 10), ainsi qu'une expression éminente de la félicité et de l'agrément divins : « Paix ! Parole d'un Seigneur Très Miséricordieux » (Yasin, 36 : 58). La paix accompagne ainsi l'histoire humaine depuis les origines de la création jusqu'aux demeures de la félicité éternelle.

Dans la vie cultuelle du musulman, cette valeur se manifeste lorsqu'il achève sa prière par la salutation finale et lorsqu'il prononce, après celle-ci : « Ô Allah ! Tu es la Paix, et de Toi vient la paix. Béni sois-Tu, Ô Détenteur de la majesté et de la munificence ! » Rapporté par Mouslim. Un lien harmonieux unit ainsi le culte et la vie : le musulman évoque la paix dans sa relation avec son Seigneur, puis la fait rayonner dans ses relations humaines à travers la miséricorde, la justice et la qualité de son comportement.

Dans sa portée universelle, la salutation de paix transmet un message accessible à tout être humain, quelles que soient ses convictions ou sa culture : je te souhaite la sécurité, j'aspire à ta tranquillité et je souhaite que notre relation repose sur le respect et la bienveillance. La sécurité constitue un besoin humain partagé, la dignité est un droit fondamental et le vivre-ensemble représente un bien commun qui protège la paix et la stabilité des sociétés. Cette salutation prend toute sa dimension concrète lorsque chacun se sent en sécurité dans ses relations et trouve auprès des autres une source de confiance et de sérénité.

Le Prophète ﷺ a résumé cette exigence dans cette parole : « Le musulman est celui dont les musulmans sont à l'abri de la langue et de la main. » Hadith unanimement reconnu authentique. Préserver autrui de toute nuisance témoigne de la maturité de la foi et de la noblesse du caractère. Cela suppose une parfaite cohérence entre la salutation prononcée et les actes accomplis, afin que chacun puisse reconnaître les effets de la paix dans les paroles, les attitudes et les relations.

La paix s'étend également à la préservation de la vie, à la sauvegarde de la dignité et à la protection des droits, qui comptent parmi les finalités majeures de la législation islamique. Allah, exalté soit-Il, dit : « Quiconque tue une personne, sans que celle-ci ait commis un meurtre ou semé la corruption sur terre, c'est comme s'il avait tué l'humanité entière. Et quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé l'humanité entière. » (El-Ma'ida, 5 : 32). La vie humaine possède ainsi un caractère sacré, dont la préservation relève d'une responsabilité religieuse, morale et humaine.

La paix trouve dans la justice la condition de son enracinement au sein de la société. Allah, exalté soit-Il, dit : « Que la haine que vous éprouvez pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Soyez justes : cela est plus proche de la piété. » (El-Maïda, 5 : 8). La justice protège les droits, préserve la dignité humaine et donne aux relations une assise solide de confiance et d'équité. La législation islamique ouvre également la voie à la réconciliation et à la paix. Allah dit : « Et s'ils inclinent à la paix, incline-toi aussi vers celle-ci et place ta confiance en Allah. » (El-Anfâl, 8 : 61).

Cette exigence s'étend aux relations du musulman avec toutes les composantes de la société. Le Coran l'invite à la bienfaisance, à l'équité et à la coopération. Allah, exalté soit-Il, dit : « Allah ne vous défend pas de vous montrer bons et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre religion et ne vous ont pas expulsés de vos demeures. Allah aime ceux qui sont équitables. » (El-Moumtahana, 60 : 8). Le musulman devient ainsi un facteur de sérénité au sein de sa famille, de son quartier, de son lieu de travail et de sa société. Il respecte ses voisins et ses concitoyens, prend part aux œuvres de bien et contribue au renforcement des liens de coexistence et de solidarité.

Répandre la salutation de paix est un acte d'adoration qui commence par la parole, s'enracine dans le cœur et se manifeste dans le comportement. C'est une invitation à faire grandir l'amour, à diffuser la sécurité, à réconcilier les cœurs, à préserver les vies et à sauvegarder la dignité. Plus la paix occupe une place importante dans les cœurs, plus les possibilités de compréhension, de coopération et de stabilité sociale se développent.

Retenons enfin cette belle leçon : la paix que nous exprimons par nos paroles doit également se refléter dans notre conduite, se ressentir dans nos relations et se manifester dans nos prises de position. Celui qui porte véritablement le message de paix est celui dont les autres se savent à l'abri, qui veille à préserver leurs droits et dont la présence constitue une source de bien et de sérénité pour son entourage.

MIZAN EL-QADHAYA

Les affaires contemporaines à la lumière du texte et de la sagesse

48

Saluer en premier un non-musulman : entre directive prophétique et vivre-ensemble

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

Les questions juridiques relatives aux relations entre le musulman et autrui reposent sur des principes qui conjuguent la préservation des signes distinctifs de l'islam et le respect des valeurs de bienséance, de bienfaisance et d'équité envers tous. Parmi ces questions délicates figure le statut de l'initiative de saluer une personne non musulmane. Les juristes de la communauté s'accordent sur l'obligation de rendre la salutation par une formule équivalente ou meilleure lorsque celle-ci est adressée en premier par une personne non musulmane, conformément à la parole d'Allah : « Lorsqu'on vous adresse une salutation, répondez par une salutation meilleure ou rendez-la simplement. » (En-Nisa', 4 : 86). La divergence juridique porte donc sur le fait, pour un musulman, de prendre lui-même l'initiative de saluer.

La majorité des juristes, parmi les hanafites, les malikites et les hanbalites, ainsi qu'un avis rapporté dans l'école chaféite, considèrent qu'il convient de s'abstenir, ou qu'il est réprouvé, d'adresser en premier à une personne non musulmane la formule consacrée « Es-salam 'Alaykoum ». Cette position vise à préserver la portée particulière du terme Es-salam, qui figure parmi les plus beaux noms d'Allah, et son statut de salutation à caractère religieux, propre à la communauté musulmane. Elle s'inscrit également dans le contexte historique de la formation de la première communauté musulmane et dans le souci de préserver ses signes distinctifs.

A l'inverse, certains anciens, parmi lesquels Ibn 'Abbâs et 'Ata' ibn Abî Rabâh, ainsi qu'un certain nombre de juristes et de chercheurs contemporains, ont retenu la permission de prendre l'initiative de saluer une personne

non musulmane lorsque les circonstances l'exigent ou qu'un intérêt légitime le justifie : relations de voisinage, collègues de travail ou exigences d'une coexistence pacifique. Les tenants de cet avis s'appuient notamment sur la portée générale de la parole d'Allah : « Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre religion (...) » (El-Mumtahana, 60 : 8). Ils soulignent que l'initiative d'une salutation cordiale et l'accueil bienveillant réservé à autrui constituent des manifestations évidentes de la bienfaisance et de l'équité auxquelles l'islam appelle.

La juste compréhension de cette question conduit à replacer la directive prophétique dans son contexte, notamment celui des situations d'hostilité, de conflit ou de volonté d'affirmation par la religion. La permission concerne, quant à elle, les salutations usuelles et les formules de courtoisie partagées, telles que « Bonjour » ou «Bonsoir », ainsi que les salutations adressées de manière spontanée dans un esprit de rapprochement, de coexistence et de bon voisinage.

Ainsi, les textes de référence s'articulent autour d'un équilibre qui favorise la construction de la paix et une citoyenneté responsable. Cette approche exprime la noblesse des valeurs de l'islam, son attachement à la bienveillance et à la justice dans les relations humaines, tout en préservant les fondements de la foi et les signes distinctifs du culte.



Ph © maodesign

“Ils ont reçu la sécurité et la foi”


Ph © Zurijeta

L’amour porté à la famille du Messager d’Allah ﷺ constitue l’un des fondements essentiels de la fidélité qui lui est due. La Sunna authentique atteste leur mérite et souligne l’obligation de reconnaître leurs droits et de leur témoigner respect et considération. Toutefois, au fil de l’histoire, cet amour noble et légitime n’a pas été épargné par la diffusion de récits mensongers et d’exagérations faussement attribués au Prophète ﷺ. Certains de ces récits ont notamment servi à conforter des conceptions doctrinales propres à certains courants ou à attribuer à des groupes particuliers des privilèges dans l’au-delà, sans qu’aucune preuve authentique ne vienne les étayer.

PAR **CHEIKH RACHID BENCHIKH**

C’est dans cette perspective que nous examinerons un récit attribuant au Prophète ﷺ des paroles adressées à ʿAli ibn Abi Tâlib, qu’Allah l’agrée. Ce récit décrit les membres de son « parti » (ses partisans) sortant de leurs tombes, au Jour de la Résurrection, dans un état de félicité et de sécurité, quels que soient leurs péchés et leurs manquements. La présente étude n’entend nullement remettre en cause l’amour et la vénération dus à la famille du Prophète ﷺ. Elle vise, au contraire, à distinguer les mérites établis par des sources authentiques des récits dont l’attribution au Messager d’Allah ﷺ ne repose sur aucun fondement fiable.

Il est rapporté, dans un récit attribué à ʿAlî ibn Abî Tâlib, qu’Allah l’agrée, que le Prophète ﷺ aurait dit : « Ô ʿAli ! Les membres de notre parti (nos partisans) sortiront de leurs tombes, au Jour de la Résurrection, malgré les péchés et les défauts dont ils auront été entachés. Leurs visages resplendiront comme la pleine lune. Ils seront délivrés des afflictions, et les voies d’accès leur seront facilitées. Leur nudité sera dissimulée, leurs frayeurs apaisées. La sécurité et la foi leur auront été accordées, et toute tristesse les aura quittés. Tandis que les gens seront saisis de peur, eux ne craindront rien, et tandis que les autres seront affligés, eux ne connaîtront aucune tristesse. »

De nombreux savants ont cité ce récit et l’ont jugé fabriqué (mawdou). Parmi eux figurent Ibn al-Jawzî, dans son ouvrage El-Mawdou’at (« Les hadiths fabriqués »), ainsi qu’Ibn ʿArraq El-Kinani, dans Tanzîh Esh-Sharīʿa el-Marfoûʿa. De même, Esh-Chawkânî en a rapporté une version abrégée dans El-Fawa’id el-Majmoûʿa fî el-Aḥadîth el-Mawḍouʿa, en la classant parmi les hadiths inventés.

Il en ressort que ce récit est fabriqué et ne peut être authentiquement attribué au Prophète ﷺ. Il n’est donc pas permis de le diffuser ou de le présenter comme une parole prophétique établie.

Ce récit comporte une promesse exceptionnelle de salut et de sécurité au Jour de la Résurrection, réservée à un groupe particulier. Une telle promesse ne peut qu’exercer un puissant attrait sur les esprits, tant elle est porteuse de réconfort et laisse entrevoir un privilège singulier dans l’au-delà.



De tels récits peuvent ainsi se prêter à une instrumentalisation dans le contexte des rivalités doctrinales et confessionnelles, notamment lorsque les mérites attribués à certaines personnes ou à certains groupes deviennent un moyen de revendiquer une distinction religieuse particulière. Par ailleurs, la simplicité de leur formulation, la force évocatrice des images qu'ils déploient et leur correspondance avec l'aspiration profonde de l'être humain à être rassuré sur son sort dans l'au-delà constituent autant de facteurs favorisant leur diffusion.

Si l'on examine les causes historiques de la fabrication des hadiths, on constate que l'émergence de différents courants au sein de la communauté musulmane figure parmi les facteurs souvent évoqués. C'est notamment le cas du chiisme, auquel certains auteurs reprochent d'avoir adopté des critères excessivement restrictifs en matière d'acceptation des traditions prophétiques. Selon cette critique, les chiites ne retiendraient aucun hadith dont la chaîne de transmission ne comporterait ni un membre de la famille du Prophète ﷺ ni l'un des douze imams.

Ils se seraient également illustrés par la fabrication de hadiths destinés à défendre leurs doctrines, allant jusqu'à inventer des propos mensongers qu'ils attribu-aient au Prophète ﷺ. C'est alors que les savants spéci-alistes de la critique des transmetteurs (el-jarḥ wa et-taʿdîl) entreprirent un travail rigoureux d'examen et de vérification des traditions, afin de distinguer les paroles authentiquement rapportées du Prophète ﷺ de celles qui lui avaient été faussement attribuées.

Si nous soumettons maintenant le contenu de ce hadith à l'examen critique, à la lumière du Noble Coran et de la Sunna authentique, son caractère erroné apparaît clairement. En effet, le Coran enseigne que le salut dans l'au-delà ne repose pas sur la simple appartenance à un groupe ou sur une affiliation particulière, mais qu'il est lié à la foi, aux œuvres pieuses, à la piété et à la droiture.

Le Messager d'Allah ﷺ a également dit à sa fille Fatima, qu'Allah l'agrée : « Ô Fatima, fille de Mohammed ! Demande-moi ce que tu veux de mes biens, mais je ne pourrai en rien te préserver du jugement d'Allah. » (Rapporté par El-Boukhari).

Ce hadith montre clairement que la noblesse de la lignée ne saurait se substituer à la foi et aux bonnes œuvres, et que la proximité familiale avec le Messager d'Allah ﷺ ne dispense nullement l'être humain de sa responsabilité devant Allah. En revanche, l'amour et le respect dus à la famille du Prophète ﷺ sont solidement établis par la Sunna authentique. Le Prophète ﷺ a ainsi déclaré : « Je vous rappelle Allah concernant les membres de ma famille. Je vous rappelle Allah concernant les membres de ma famille. Je vous rappelle Allah concernant les membres de ma famille. » (Rapporté par Mouslim)

Le Prophète ﷺ a également déclaré au sujet de ʿAli ibn Abi Talib, qu'Allah l'agrée, lors de la bataille de Khaybar , « Demain, je confierai l'étendard à un homme qui aime Allah et Son Messager, et qu'Allah et Son Messager aiment. » (Rapporté par El-Boukhârî et Mouslim)

Ainsi, il apparaît clairement que l'amour et la vénération dus à la famille du Prophète ﷺ constituent une obligation religieuse solidement établie. Toutefois, cet amour ne saurait servir de prétexte pour accepter des récits dépourvus d'authenticité, ni pour affirmer qu'un groupe particulier bénéficierait d'une garantie absolue de salut dans l'au-delà.

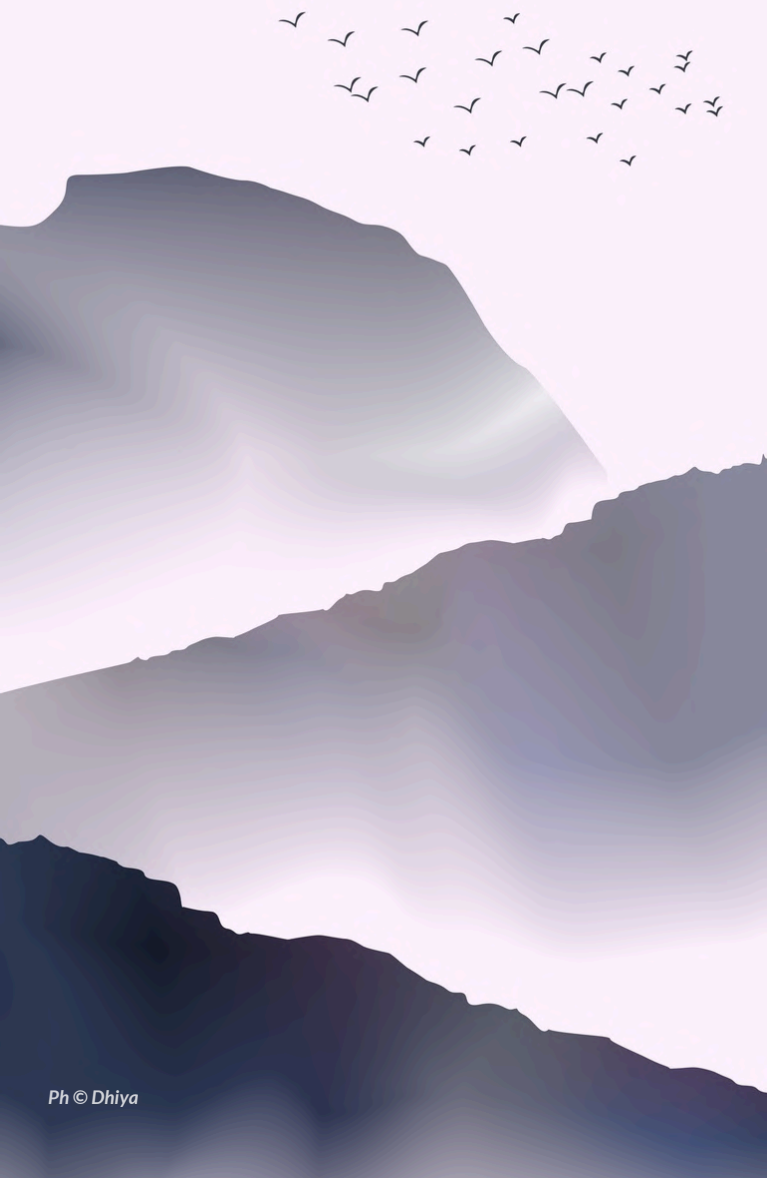
L'examen de ce récit montre que les spécialistes du hadith l'ont jugé fabriqué (mawdou), notamment en raison de la présence, dans sa chaîne de transmission, de rapporteurs délaissés et de transmetteurs jugés faibles. Par ailleurs, son contenu, lorsqu'il est interprété comme une garantie de salut fondée sur la seule appartenance à un groupe, apparaît incompatible avec les principes fondamentaux établis par le Noble Coran et la Sunna authentique. Ces deux sources rattachent en effet le salut à la foi, à la droiture et aux œuvres pieuses, sans pour autant exclure le pardon et l'intercession, qui demeurent des signes de la grâce et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut.

L'amour porté à ʿAli ibn Abi Tâlib, qu'Allah l'agrée, ainsi qu'à la famille du Messager d'Allah ﷺ, n'a nul besoin de s'appuyer sur des hadiths inventés pour affirmer sa légitimité et sa noblesse. Leurs mérites sont, en effet, suffisamment attestés par des traditions prophétiques authentiques, qui nous dispensent de toute exagération et de toute surenchère. La plus haute expression de la fidélité envers le Messager d'Allah ﷺ consiste à ne lui attribuer que les paroles dont l'authenticité est établie. De même, la forme la plus sincère de l'amour envers sa famille réside dans un attachement fondé sur la vérité, exempt aussi bien de toute exagération que de toute négligence à son égard.

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Quiconque m'attribue délibérément des paroles mensongères se prépare à occuper sa place en Enfer. » (Rapporté par El-Boukhari et Mouslim).



Ph © Samet Kaplan



Réflexions sur la paix et la miséricorde

Les hommes ont coutume d'ériger la paix en idéal suprême, en une fin au-delà de laquelle il n'y aurait plus rien à rechercher. Quant à la miséricorde, ils l'évoquent comme une parure ornant la poitrine du puissant : une vertu dont on le loue lorsqu'il s'en revêt, mais dont on ne lui reproche guère de se dépouiller. Or, il me semble que cet ordre des valeurs est fondamentalement inversé. Car la paix, malgré toute sa grandeur, demeure un état fragile, dont l'existence dépend de ce qui lui est extérieur, tandis que la miséricorde, malgré sa discrétion, est un acte qui se suffit à lui-même et ne dépend que de celui qui l'exerce.

PAR **AHMED MOUSSA**

Car la paix ne naît que des entrailles d'une guerre qui l'a précédée ou d'une guerre qui la menace. Elle n'est, en réalité, qu'un pacte conclu entre deux adversaires que les combats ont épuisés, au point que le prix de la guerre leur est devenu plus lourd que les bénéfices qu'ils pouvaient en espérer. Ils finissent alors par s'asseoir à la table des négociations, non par goût du dialogue, mais parce qu'ils n'ont plus la force de rester debout. Or, parce qu'elle repose sur un pacte, la paix demeure tributaire des conditions qui la rendent possible : elle subsiste tant que celles-ci sont respectées et s'effondre dès qu'elles viennent à disparaître. Que l'un des adversaires retrouve suffisamment de puissance pour ne plus craindre les conséquences de ses actes, et les accords écrits ne suffisent plus à retenir sa main. Bien plus, la paix ne se définit que par ce qu'elle n'est pas : nous la présentons comme l'absence de guerre, de même que nous définissons l'ombre par l'absence de lumière. Mais ce qui ne tire son sens que de son contraire ne saurait constituer le principe fondateur de toute chose.

C'est dans cette même logique que s'inscrit ce que nous avons coutume d'appeler « la colère de la nature ». Lorsque la terre tremble sous une ville endormie, ou que la mer franchit ses limites pour engloutir le littoral, nous affirmons que la nature s'est mise en colère, comme si elle possédait un visage capable de se renfrogner, une poitrine qui se serre et une patience qui finit par s'épuiser. Or, la nature ne connaît ni colère ni satisfaction, pas plus qu'elle n'est cruelle ou miséricordieuse. Car la cruauté suppose qu'une autre attitude, empreinte de miséricorde, ait été possible, mais qu'on ait délibérément choisi de ne pas l'adopter. La nature, elle, ne dispose d'aucune liberté d'agir autrement, qu'elle ne le fait. Elle est simplement l'une des parties d'un pacte immémorial, dont les lois constituent les clauses, inscrites bien avant notre naissance. Celui qui bâtit sa maison sur une faille

géologique a, sans le savoir, apposé sa signature au bas d'un contrat avec le tremblement de terre. Et celui qui s'installe au pied d'un volcan, attiré par la fertilité de ses terres, a accepté, dans un même marché, les fruits de la terre et le feu qui sommeille sous ses pieds.

Ce que nous appelons « colère » n'est donc rien d'autre que la rupture d'une trêve, provoquée par la disparition des conditions qui la rendaient possible. Car l'être humain ne s'est jamais contenté de ce qui lui était offert. Il a emprisonné les fleuves derrière des barrages, arraché les forêts jusqu'à leurs racines et creusé les entrailles des montagnes à la recherche de ce qui brille. Tout cela constituait une véritable déclaration de guerre, même si personne ne songeait à lui donner ce nom.

Dès lors, lorsque les barrages débordent, que les sables avancent et que le climat se dérègle, il ne s'agit ni de vengeance ni de représailles, mais de l'application inexorable d'une clause de sanction, exécutée à son heure, avec une froideur exempte de toute rancune. Peut-être avons-nous inventé l'expression « colère de la nature » pour dissimuler une vérité plus difficile à admettre : c'est nous qui avons rompu le pacte. Car il nous est plus supportable d'attribuer la colère à la nature que de reconnaître notre propre agression à son égard.

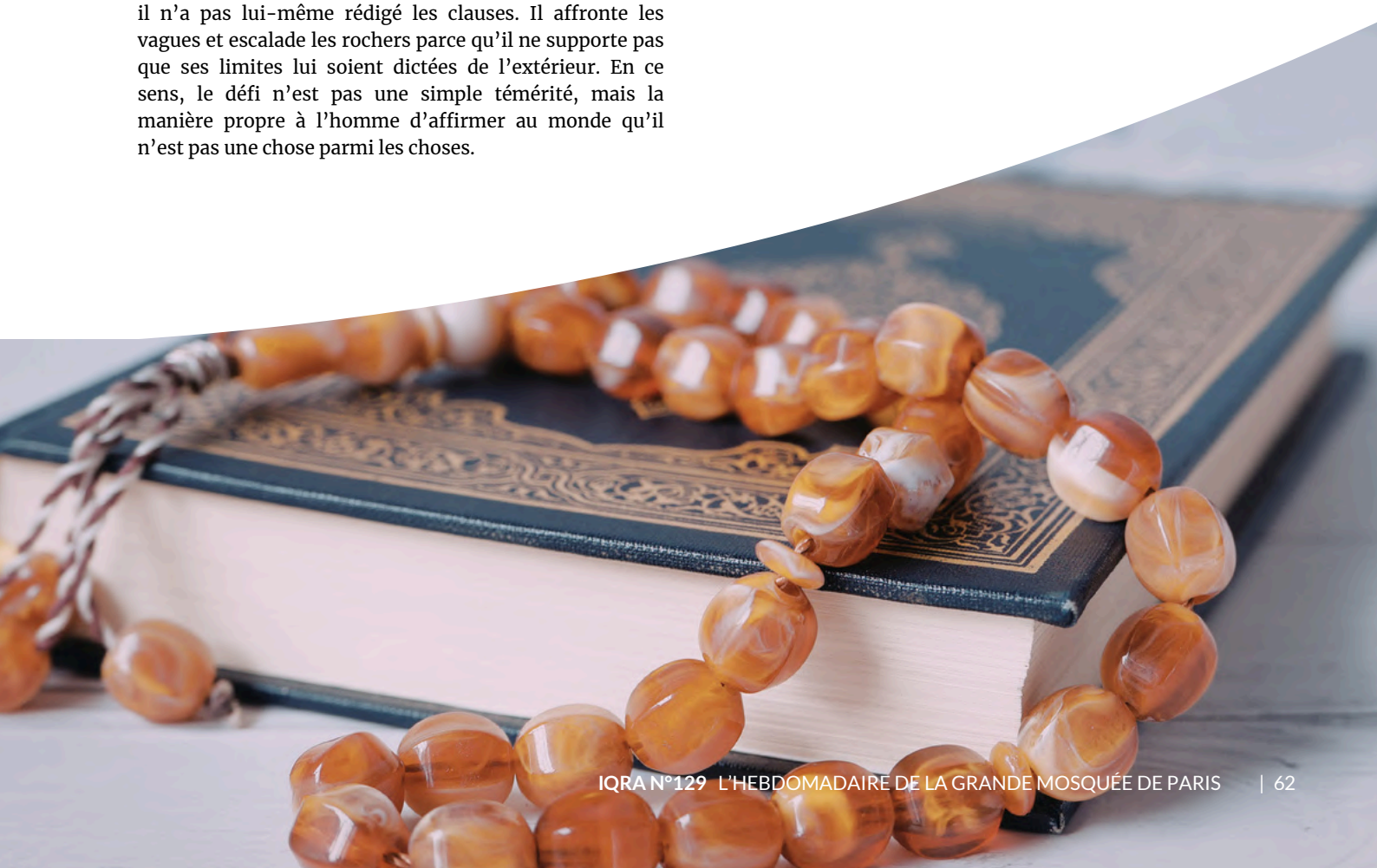
On pourrait alors se demander : si la nature peut donner la mort, qu'est-ce qui pousse l'être humain à s'en approcher, alors même qu'il sait que la mer peut devenir un tombeau et que les sommets ne rendent pas toujours ceux qui les ont gravis ? La nécessité constitue, certes, une première réponse que l'on ne saurait nier. Mais derrière elle se cache une aspiration plus profonde : le désir de défier les limites qui lui sont imposées.

L'animal s'adapte au monde tel qu'il le trouve et demeure dans les limites que la nature lui a assignées. L'être humain, en revanche, refuse de souscrire à un contrat dont il n'a pas lui-même rédigé les clauses. Il affronte les vagues et escalade les rochers parce qu'il ne supporte pas que ses limites lui soient dictées de l'extérieur. En ce sens, le défi n'est pas une simple témérité, mais la manière propre à l'homme d'affirmer au monde qu'il n'est pas une chose parmi les choses.

Mais ce défi a lui-même bouleversé l'équilibre sur lequel repose toute paix. Hier encore, l'être humain était la partie vulnérable, celle qui cherchait à se protéger du vent, des inondations et des bêtes sauvages. Aujourd'hui, il est devenu, dans bien des domaines, celui qui détient le pouvoir de détruire, capable de faire disparaître une espèce vivante par une simple décision ou d'assécher un lac au nom d'un projet. Or, dès que l'équilibre des forces se rompt, la logique de la paix perd toute sa portée, car la paix est un langage que seuls les égaux peuvent véritablement parler. Surgit alors une autre question, à laquelle aucun traité ni aucun contrat ne saurait répondre.

Cette question est celle de la miséricorde. La miséricorde commence précisément là où s'arrête la paix : lorsque celui qui détient la puissance de détruire choisit de s'en abstenir, sans que rien d'extérieur à lui-même ne l'y contraigne. Aucun contrat ne l'oblige, aucun adversaire ne le dissuade, aucune contrepartie ne l'attend. Car le faible ne possède rien qui lui permette de négocier, tandis que le puissant ne redoute aucune perte. C'est pourquoi la miséricorde est l'expression d'une liberté absolue : la paix est dictée par la nécessité, tandis que la miséricorde relève d'un choix libre, accompli en l'absence de toute contrainte. La paix peut s'effondrer sous l'effet de circonstances extérieures qui viennent à changer ; la miséricorde, elle, ne disparaît que de l'intérieur, lorsque celui qui l'exerce change lui-même.

C'est dans cette liberté que se révèle la véritable nature de l'être humain. Car ce n'est pas lorsqu'un homme est contraint d'agir que nous découvrons qui il est réellement, mais lorsqu'il dispose du pouvoir de choisir.



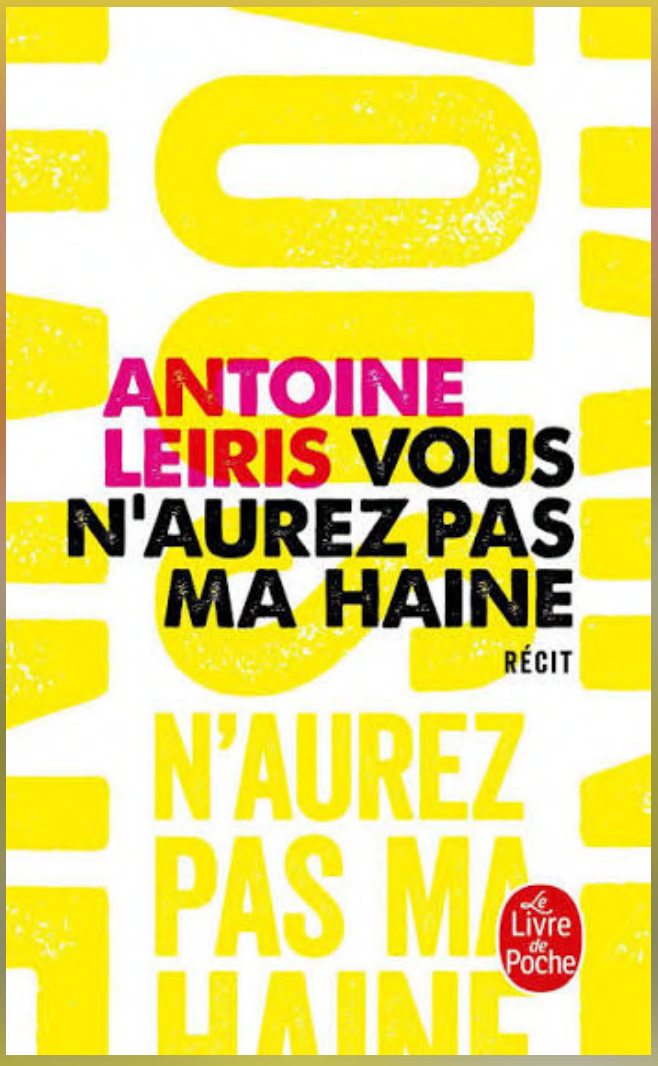


Plumes en éveil : un livre coup de cœur

VOUS N'AUREZ PAS MA HAINE
ANTOINE LEIRIS

RÉSUMÉ

Antoine Leiris a perdu sa femme, Hélène Muyal-Leiris, le 13 novembre 2015, assassinée au Bataclan. Accablé par la perte, il n'a qu'une arme : sa plume. À l'image de la lueur d'espoir et de douceur que fut sa lettre «Vous n'aurez pas ma haine», publiée sur Facebook quelques jours après les attentats, il nous raconte ici comment, malgré tout, la vie doit continuer.
C'est ce quotidien, meurtri mais tendre, entre un père et son fils, qu'il nous offre.



Le dessin
de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation
de la semaine

LOUIS ARAGON

“

Fou qui songe à ses querelles
Au cœur du commun combat

”

LA DIANE FRANÇAISE
- 1944 -

Événements

à venir ou en cours

COLLOQUE

Colloque interreligieux du centenaire

À l'occasion de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris organise un colloque interreligieux en quatre soirées, du 10 novembre au 9 décembre 2026. Juifs, chrétiens et musulmans y croiseront leurs regards sur ce qui rend la rencontre possible, sur le dialogue vécu au quotidien, sur son avenir et sur la place des religions dans la République.

DU 10 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2026
4 SOIRÉES (19H-21H)

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

PROJETION-DÉBAT

"Le droit au sous-sol" avec Djamel Zaoui

Les Mercredis du Savoir vous proposent la projection du film-documentaire *Le droit au sous-sol* de Djamel Zaoui, suivie d'un échange avec le réalisateur

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026
18H-20H

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

ÉVÉNEMENT

"Citoyenneté, Islam et droits humains"

La Grande Mosquée de Paris accueillera l'Obser-vatoire des droits humains à l'ONU lors d'un événement organisé en collaboration avec le Geneva Institute for Multilateralism, Human Rights & Faith (GIMHRF).
Au programme notamment, une table ronde :avec Chems-eddine Mohamed Hafiz, recteur de la Grande Mosquée de Paris, Régis Labeaume, ancien maire de Québec, Boumédiène Benyahia, codirecteur du GIMHRF, Pascale Fournier, fondatrice et directrice générale de l'Observatoire des droits humains à l'ONU.

SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
14H45-17H00

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

ÉVÉNEMENT

Le modèle sénégalais de coexistence et de dialogue interreligieux

L'ambassade du Sénégal en France, la Grande Mosquée de Paris et Timbuktu Institute vous donnent rendez-vous à un événement sur le dialogue interreligieux au Sénégal.

JEUDI 26 NOVEMBRE 2026
14H30-19H00

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

ÉVÉNEMENT

Finale du concours international de mémorisation du Noble Coran

À l'occasion de la célébration de notre centenaire, nous organisons la première édition du Concours international du Noble Coran de la Grande Mosquée de Paris, dont la grande finale se tiendra le 5 décembre 2026 en public.

SAMEDI 5 DÉCEMBRE 2026
HORAIRES À PRÉCISER

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

À VENIR

FESTIVAL

ALIF'Festival du Court Métrage de la Grande Mosquée de Paris

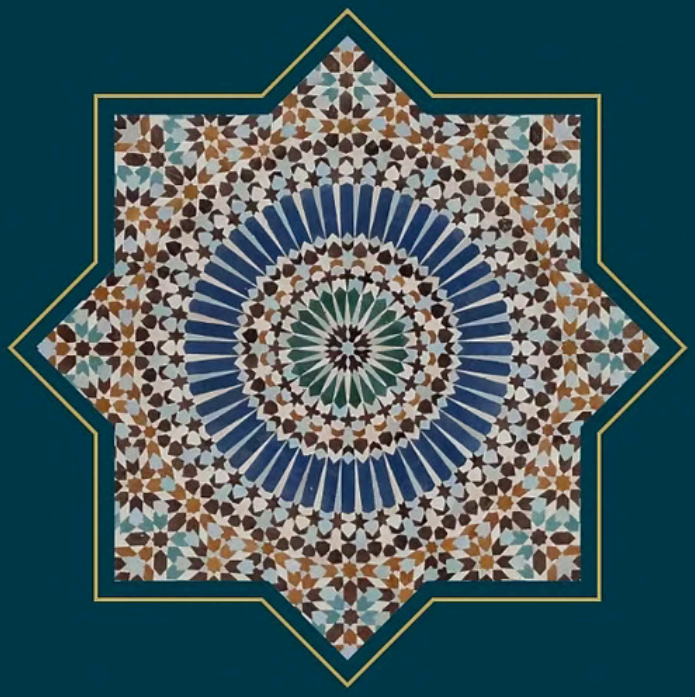
À l'occasion de son centenaire, la Grande Mosquée de Paris annonce la création de l'ALIF'Festival du Court Métrage, dont la première édition se tiendra du 17 au 19 décembre 2026 au Théâtre de la Concorde à Paris, avec le soutien de la Ville de Paris.

DU 17 AU 19 DÉCEMBRE 2026
HORAIRES À PRÉCISER

THÉÂTRE DE LA CONCORDE
1 AVENUE GABRIEL, 75008 PARIS

À VENIR

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



COLLOQUE INTERRELIGIEUX

DU CENTENAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Quatre soirées, du 10 novembre au 9 décembre 2026

Inscription recommandée sur grandemosqueedeparis.fr

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

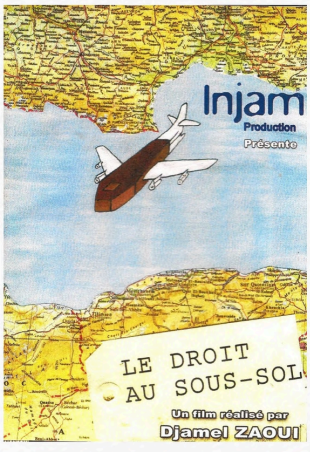
Les Mercredis du Savoir

projection-débat

LE DROIT AU SOUS-SOL

un film de Djamel Zaoui

MER. 18 NOVEMBRE 2026 18H-20H



DOCUMENTER UNE RÉALITÉ SILENCIEUSE : LA DIFFICULTÉ DES MUSULMANS À ÊTRE INHUMÉS EN FRANCE

Chaque année, des centaines de français de confession musulmane sont inhumés loin de leur famille, dans un « pays d'origine » totalement inconnu pour la plupart d'entre eux.

Le film traite d'une réalité aberrante : la pénurie de lieux d'inhumation pour les millions de musulmans de France.

Après plus d'un siècle de présence de l'Islam, le manque de lieux d'inhumation pour les musulmans de France est un sujet crucial pour l'avenir du pays.



DJAMEL ZAOUI

Réalisateur et auteur de documentaires français, né en 1962 à Hautmont dans le Nord, son travail cinématographique porte principalement sur les questions de mémoire historique, de guerre d'Algérie, d'immigration, d'identité, de religion, de société et de transmission entre générations.

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
Salle Émir Abdelkader
Place du Puits de l'Ermite 5e ar.

INSCRIPTION GRATUITE
www.grandemosqueedeparis.fr/evenements

grandemosqueedeparis.fr

Citoyenneté, islam et droits humains

PERSPECTIVES CROISÉES ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS — 21 NOVEMBRE 14H45-16H00



Chems-Eddine Mohamed Hafiz
RECTEUR



Régis Labeaume
ANCIEN MAIRE DE LA VILLE DE QUÉBEC



Boumédiène Benyahia
CONFÉRENCIER



Pascale Fournier
CONFÉRENCIÈRE



Élodie Tranchez
MODÉRATRICE



Rebecca Rouhana



Chloé Moukheiber



Amina Hadji



Jennifer Salibi



Fatima Ibrahim

Présentations



Lyna Idir

Commentaire

uOttawa
Faculté de droit
Faculty of Law
Section de droit civil
Civil Law Section

OBSERVATOIRE DES DROITS HUMAINS À L'ONU
OBSERVATORY ON HUMAN RIGHTS AT THE UN

SSHRC CRSH
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Geneva Institute for Multilateralism Human Rights and Faith

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
Ambassade du Sénégal en France, Monaco et Andorre

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

TIMBUKTU INSTITUTE
African Center For Peace Studies

L'Ambassade du Sénégal en France, la Grande Mosquée de Paris et Timbuktu Institute

ont le plaisir de vous convier à la grande conférence qu'ils organisent, dans le cadre du centenaire de la Grande Mosquée de Paris, sur le thème :

LE MODÈLE SÉNÉGALAIS
DE COEXISTENCE ET DE DIALOGUE INTER-RELIGIEUX :
FACTEURS DE RÉSILIENCE FACE AUX EXTRÉMISMES

Jeudi
26 novembre 2026
à partir de 14h30

Grande Mosquée de Paris
2 bis place du Puits de l'Ermite,
75005 Paris

PROGRAMME

14h30 – 15h30
MISE EN PLACE
- Accueil et enregistrement des participants
- Vernissage de l'exposition
 sur les traits caractéristiques et événements marquants du dialogue interreligieux au Sénégal.

15h30 – 15h45
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE
- Allocution du Recteur de la Grande Mosquée de Paris
- Allocution de S.E. l'Ambassadeur du Sénégal en France

15h45 – 16h45
COMMUNICATION
- Le modèle sénégalais de coexistence et de dialogue interreligieux ; facteurs de résilience face aux extrémismes
- Intervenant principal : **Dr Bakary SAMBE**
 Directeur de Timbuktu Institute
- Discutant : **Abbé Louis-Pasteur FAYE**

16h45 – 17h45
ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

17h45 – 18h45
COCKTAIL DE RÉSEAUTAGE

Un dialogue des cultures
pour un monde plus juste et plus pacifique

بسم الله الرحمن الرحيم

GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

مسجد باريس الكبير



1ER CONCOURS INTERNATIONAL

de mémorisation du Noble Coran

NOVEMBRE 2026

المسابقة الدولية

لحفظ القرآن الكريم

organisé
à l'occasion du centenaire
de la Grande Mosquée de Paris

CANDIDATURE

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

grandemosqueedeparis.fr


ALIF'FESTIVAL
alif-festival.com
17-19 décembre 2026

MAQUETTE MISE EN PAGE - DR LAVANCE SAULQUIN POUR LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Publié le 12 novembre 2026

Grande Mosquée de Paris
Tous droits réservés



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS